

CATALOGUE 2025

Formations pour les élus



I.F.È.T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

Agréé par le ministère
de l'Intérieur pour
former les élus locaux

Qualiopi 
processus certifié
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la ou des
catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

« Former un adulte, c'est favoriser le devenir global de sa personnalité, et à partir de son expérience vécue et de ses connaissances acquises, lui permettre d'acquérir les éléments de tout ordre qui lui donneront la possibilité, en modifiant son savoir être, d'une réalisation plus complète de lui-même dans une adaptation authentique et réaliste pour lui-même, à son milieu. »

Pierre Goguelin et Michel Sorel,
« La formation continue des adultes », PUF (1971)

LE MOT DU PRÉSIDENT

Christophe GUILLOTEAU

Président de l'IFET

Président du Département du Rhône

En ma qualité de président, je vous fais part de la mission que mène l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) auprès des acteurs élus, collaborateurs d'élus et agents mobilisés au sein des collectivités locales. L'Institut exerce son activité en toute indépendance politique, dans le cadre de la loi sur la formation des élus locaux.

Dans un contexte où les élus de proximité engagent de plus en plus leur responsabilité, la question de leur formation et celle de leurs collaborateurs prend une dimension capitale. La formation des élus par l'IFET est une garantie pour l'exercice de leur mission et un gage d'efficacité de leurs actions.

L'expertise de l'IFET est le « sur-mesure ». La complexité croissante des réglementations et l'importance des enjeux sont des impératifs majeurs que tout élu de proximité se doit de maîtriser. Désengagement financier de l'État, fragilisation des liens élus-administrés, transitions socio-environnementales, conflits armés, cybercriminalité, accompagnement des plus fragiles, gestion des flux migratoires, enjeux de mobilités, réseaux sociaux, influence numérique, IA, ... sont autant de contraintes qui remettent en question les modèles de gouvernance.

Pour faire face et mener à bien leurs missions, manager des projets, revisiter des partenariats locaux, construire des stratégies dans des environnements juridiques et/ou financiers nouveaux, les élus doivent se former.

Fruit d'une veille constante articulée à la permanente évolution des collectivités locales, l'IFET propose des dispositifs adaptés, innovants, disruptifs, élaborés à partir d'une ingénierie pédagogique répondant de manière pertinente aux demandes, aux besoins de formation de chacun. Les formations IFET renforcent la capacité des élus à identifier et anticiper les enjeux, les besoins ayant trait à la montée en compétences nécessaires pour exercer leur mandat.

L'IFET s'est donné comme objectif de transmettre à tous les acteurs de la collectivité, élus, collaborateurs d'élus, agents, la capacité à coproduire des raisonnements, des diagnostics et des solutions partagées. **L'acquisition via la formation, d'outils de pilotage des collectivités se définit tel un impératif majeur pour trouver de nouvelles marges de manœuvres et générer de nouvelles ressources.**

À visées stratégiques et/ou opérationnelles, nos formations offrent la possibilité, à l'ensemble des acteurs élus, collaborateurs d'élus et agents de se retrouver, au sein de leur collectivité, à Paris dans nos locaux, ou en visioconférence, pour renforcer et/ou acquérir de nouvelles compétences, grâce à nos dispositifs pédagogiques de haut niveau. Ces savoirs, à la fois concrets et précurseurs visent à l'accomplissement collectif, au renforcement de la cohésion sociale, à l'attractivité et à la performance durable de l'institution départementale.

Le droit individuel des élus à la formation (loi n°92-108 du 3 février 1992) permet aux collectivités de prendre en charge leurs dépenses de formation dès que l'organisme est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux. Cet agrément est constamment renouvelé à l'IFET depuis 1993, date de sa création. Pour satisfaire aux exigences de qualité, tous les dispositifs de formations sont également certifiés Qualiopi.

En adhérant à l'IFET, vous offrez à l'ensemble des acteurs élus collaborateurs d'élus, agents de votre collectivité un accès selon des conditions tarifaires préférentielles à l'ensemble de nos formations. Dans ce cadre est également incluse la réalisation d'une journée de formation mise en œuvre gratuitement au cœur de votre territoire et portant sur la thématique de votre choix.

Souple, réactif, innovant en phase avec les réalités des acteurs des territoires, voilà l'IFET que je préside et que je souhaite avec vous développer.

Le droit à la formation des élus

Le Code Général des Collectivités territoriales dans son article L3123-10 modifié par l'Ordonnance du 20 janvier 2021, reconnaît aux élus le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans ce cadre, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) propose d'accompagner les élus locaux dans :

- L'exercice de leur mandat ;
- La conduite des projets de politiques publiques, l'innovation ;
- La communication ;
- Le pilotage des transitions écologiques, climatiques, énergétiques, sociales, sociétales ;
- La protection des personnes et des biens ;
- La gestion de crise.

En outre, les formations IFET permettent aux élus d'acquérir les compétences pour exercer leurs responsabilités en toute confiance et sérénité.

Nos dispositifs pédagogiques renforcent également les capacités des élus locaux à anticiper les besoins en compétences nécessaires pour mener à bien leurs missions.



L'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS INSTAURÉ PAR LA LOI DE 1992

- Ce droit à la formation est établi à 18 jours par élu et par mandat.
- La collectivité doit voter à son budget une somme qui ne peut être inférieure à 2% du montant des indemnités de fonction et ne peut pas dépasser 20% du montant de ces mêmes indemnités.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS (DIFÉ)

- Ouvert à tous les élus locaux en 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations **nécessaires à l'exercice du mandat**.

Sommaire

Le mot du Président	PAGE 3
Le droit à la formation des élus	PAGE 4
A propos de la formation des élus	PAGE 6
Les formations IFET évaluées par nos auditeurs	PAGE 7
L'IFET au cœur de votre collectivité	PAGE 8
Contacts	PAGE 9
Sommaire des formations	PAGES 10 ET 11
L'équipe pédagogique	PAGE 13
Le certificat Qualiopi	PAGE 14
Contenu des formations	PAGES 15 À 139
Tarifs des formations	PAGE 140
Bulletin d'inscription	PAGE 141
Plan d'accès	PAGE 143
Les mesures barrières contre le Coronavirus	PAGE 145
Protocole d'accord des stagiaires	PAGES 146 À 148
Règlement intérieur de l'IFET	PAGES 149 À 153
Personnes en situation de handicap	PAGES 154 À 161
Les prochaines élections	PAGE 162
Mentions légales	PAGE 163

À propos de la formation des élus

Les mutations sociales, sociétales et géopolitiques actuelles (dérèglement climatique, pollutions, chute de la biodiversité, épuisement des matières premières, affaissement des capacités énergétiques, financiarisation de l'économie, pandémies, conflits armés...) remettent en question nos modes de vie et constituent autant de nouvelles contraintes pour l'exercice de tout mandat électoral.

La puissance du flux de l'information immédiate trouble les perceptions et alimente la défiance des citoyens envers les lieux de pouvoirs et de savoirs (montée de l'abstention, des violences, de la délinquance, émergence des gilets jaunes, bonnets rouges, stylos rouges, ...). Le délitement du lien électeurs-élus laisse place à des initiatives citoyennes qui tentent de refaire société en marge des édiles.

Face à l'accélération des transformations qu'il faut accompagner, la nécessaire réinvention de la cohésion et de la performance dépend de la capacité de chacun à transformer ses pratiques professionnelles, personnelles et sociales.

L'émergence d'une telle culture de responsabilité intellectuelle nécessite de mobiliser l'intelligence de tous au bénéfice de la collectivité. Réussir cette démocratie augmentée suppose d'ajuster les rôles et les capacités de tous.

L'IFET offre méthodes, compétences et outils innovants aux élus afin qu'ils puissent en toute confiance et sérénité exercer leur mandat et mener à bien leur mission de service public.

Agréé pour former les élus locaux par le ministère de l'Intérieur depuis 31 ans, l'IFET, propose des dispositifs pédagogiques « sur mesure », « individuels » ou « groupé » encadrés par les meilleurs experts et pédagogues répondant avec pertinence aux problématiques auxquelles sont confrontés les élus locaux.

En adhérant à l'IFET, vous offrez à l'ensemble des élus de votre collectivité un accès selon des conditions tarifaires préférentielles aux formations de l'Institut. Dans ce cadre est également incluse la réalisation d'une journée de formation mise en œuvre gratuitement au cœur de votre territoire et portant sur la thématique de votre choix.

Tous nos dispositifs pédagogiques sont élaborés selon les attentes des participants.

Taux de
satisfaction
(en 2024) :
98 %

Nombre d'auditeurs
par session
(moyenne 2024) :
6

Les formations IFET évaluées par nos auditeurs

Quelle que soit la nature des dispositifs pédagogiques déployés, les formations IFET apparaissent aux auditeurs élus locaux comme étant claires utiles et concrètes.

Les élus locaux lorsqu'ils mobilisent l'IFET attendent d'une formation IFET qu'elle soit adaptée aux situations qu'ils rencontrent dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Les dispositifs pédagogiques de l'IFET répondent à cette attente.

Au cours des formations IFET, les participants plébiscitent les illustrations concrètes, les exemples parlants, apprécient également les échanges entre membres du groupe et avec le formateur.

Les auditeurs apprécient d'être formés par un expert dans son domaine de compétences, qui sache au-delà des savoir-faire purement techniques, (juridique - finances - communication, ...) faire preuve de pédagogie. Ils attendent du formateur qu'il soit à l'écoute, réactif, bienveillant et en mesure de s'adapter aux différences de niveaux de compétences de chacun.

L'IFET au cœur de votre collectivité

Toutes les formations proposées dans ce catalogue peuvent être organisées :

- en inter à Paris,
- en intra dans votre collectivité,
- dans le tiers-lieu de votre choix,
- ou en visio conférence.

Elles sont accessibles aux élus, collaborateurs d'élus et agents des collectivités territoriales.

Chaque dispositif de formation peut s'envisager de manière individuelle ou en groupe.

Pour proposer des formations adaptées à vos attentes et vos besoins, l'IFET met en place :

- une ingénierie pédagogique dédiée,
- une approche personnalisée pour des dispositifs de formation sur mesure,
- une équipe pédagogique à votre écoute, avant, pendant et après le déploiement de votre formation.

Contacts

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

6, rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Tél. : 01 45 49 64 02

www.ifet.fr

René-Pierre ALMÉRAS,
directeur général adjoint

Mél. : renepierre.almeras@departements.fr

Tél. : 06 70 10 52 14

Linkedin www.linkedin.com/in/rpalmeras

Sommaire des formations

Conduire des projets de politiques publiques Solidarités humaines, santé 15

Aide à la décision sur les politiques sociales	16
Élus et compétences sociales du département : les fondamentaux	17
Mise en perspective des enjeux sociaux actuels pour les Départements : clés, méthodes, leviers pour les élus	18
Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateur d'EHPAD	19
Le financement des ESSMS expliqué aux élus	20
Élus : comment promouvoir la création d'un centre parental ?	21
La santé dans les territoires expliquée aux élus	22
Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateurs de centres hospitaliers	23

Conduire des projets de politiques publiques Solidarités humaines, protection de l'enfance 24

Responsabilités juridiques des travailleurs sociaux exerçant dans un foyer de l'enfance	25
Gouvernance de la protection de l'enfance et avenir des territoires	26

Conduire des projets de politiques publiques Collèges 27

Gouvernance et fonctionnement des collèges	28
Élus : les bénéfices de la promotion des circuits courts en restauration collective	29

Conduire des projets de politiques publiques Mobilités 30

La route dans tous ses états... Enjeux et perspectives d'une politique routière départementale	31
Élus : quels leviers d'optimisation d'une politique routière départementale dans un contexte financier fortement contraint	32
Accès aux biens, à l'éducation, aux services, à la culture... : quelles mobilités pour un territoire ?	33-34

Conduire des projets de politiques publiques Culture 35

Conduire une politique culturelle départementale	36
--	----

Conduire des projets de politiques publiques Transitions écologiques, énergétiques, Climatiques et développement durable 37

Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques, énergétiques et climatiques de votre territoire	38-39
Nos vies bas carbone	40

Conduire des projets de politiques publiques Mutations sociétales et sociales 41

Élus et métamorphose des territoires : nouveaux modes de vie et enjeux économiques	42
Géostratégie territoriale : les évolutions démographiques de votre département	43

Pilotage des évolutions sociétales de la restauration collective et de ses enjeux	44
Transitions sociétales à horizon 2030/2050	45
Élus : attractivité, penser le futur du commerce local face à la montée du e-commerce	46-47
Élus : accompagner, favoriser et réussir la transition touristique ?	48
Politique de la Ville	49
L'élu local et la tranquillité publique	50
Outils, clés et méthodes à disposition des maires pour faire face aux infractions au code de l'urbanisme	51
Mécanismes de radicalisation au travers du religieux	52

SDIS - service départemental d'incendie et de secours 53

SIS / SDIS : quels rôles et places pour les élus ?	54
--	----

Exercice du mandat Fondamentaux 55

Élus : identifier vos besoins en formations pour renforcer votre impact électoral	56
Formation des élus : ce qui change, ce qui subsiste en 2025	57
Violence faite aux élus : clefs de compréhension et d'anticipation	58
Kit de survie de l'élu départemental en environnement institutionnel	59
Relations institutionnelles : clef de voute de l'action politique de l'élu local	60
Élus : gagnez en notoriété	61

Exercice du mandat Communication écrite et prise de parole en public et/ou médiatique 62

Discours : le préparer, le rédiger, le faire vivre avec éloquence devant un auditoire	63
Élus : maîtriser l'art du Pitch	64
Prise de parole en public	65
Média training	66
Évènements, cérémonies, meetings : quels styles vestimentaires et attitudes adopter ?	67
Médias : établir une stratégie gagnante	68
Maîtrisez votre voix pour mieux gérer votre image et votre charisme vocal	69
Démocratie participative et conseils de quartiers	70

Exercice du mandat Bilan de mi-mandat et communication 71

Bilan de mi-mandat et projets : quelle communication pour l'élu ?	72
Accompagnement à la tenue de séminaires, d'événements thématiques spécifiques (mi-mandat, assises de l'eau, de l'alimentation...)	73
Evaluation des politiques publiques	74

SUITE PAGE 11

Exercice du mandat

Communication numérique - réseaux sociaux

75

Élus influents sur les réseaux sociaux : fondamentaux, clés, leviers, méthodes	76
Sensibilisation aux usages des outils et services numériques	77
Réseaux sociaux - Débutant ou quasi-débutant	78
Pour aller plus loin sur les réseaux sociaux - Perfectionnement	79
Devenir 100% influent sur les réseaux sociaux - Expert	80

Exercice du mandat

Gestion du risque numérique, cybersécurité

81

Cybersécurité : rôles et places des élus	82
Gestion de crise cyber et territoires : quels places et rôles pour les élus et les agents ?	83

Exercice du mandat

Intelligence artificielle

84

Intelligence artificielle : enjeux, bénéfices, risques	85
Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité	86-87

Exercice du mandat

Prévenir le risque juridique

88

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts, pour les élus : loi du 11 octobre 2013	89
Statut de l'élu 2025, ce qui change, ce qui subsiste	90
Sécuriser la communication institutionnelle pendant les périodes pré-électorales et électorales	91
Fonctionnaires : déontologie et prévention des conflits d'intérêts ; la loi du 20 avril 2016	92
CONFÉRENCE > Élus : la légistique au service du mandat. Clés, leviers, méthodes pour créer des lois claires et impactantes	93

Exercice du mandat

Gestion des Finances de la collectivité

94

Fondamentaux des finances départementales	95
La M57 et l'exécution budgétaire expliquées aux élus	96
Les marchés publics expliqués aux élus	97
SEM, SPL, SEMOP, ... : les modes de gestion expliqués aux élus	98
L'analyse financière expliquée aux élus	99
Décentralisation : leviers d'action, clés de compréhension, quels rôle et place pour les élus locaux ?	100
Le contrôle interne FSE+	101

Exercice du mandat

Travailler avec les équipes : élus/ administrations, quelles interactions ?

102

Élus : clés et méthodes pour identifier, prévenir et agir face au risque de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail	103
Souffrance au travail : comprendre pour agir	104

Santé mentale des élus et cadres de direction (webinaire)	105
Élus et cadres de direction : comprendre et préserver une bonne sante mentale	106
CONFÉRENCE > Enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ?	107

Élus : clés pour bien manager et prendre les meilleures décisions	108
Élus : leaders au service de la collectivité	109
Élus : clés et méthodes pour organiser, conduire et réussir vos réunions	110
Élus : clés, leviers, méthodes managériales pour bâtir une collectivité innovante	111

Exercice du mandat

Gestion de crise

112

Gestion des situations de crise : les fondamentaux	113
Élus et gestion de crise - 1/2 journée de formation théorique	114
Mise en application pratique de la gestion de crise par les élus - 1/2 journée d'exercice de simulation	115
Élus : clés, méthodes et leviers d'actions pour déployer et piloter la communication de crise	116
Élus et communication de crise - 1/2 journée de formation théorique	117
Élus et communication de crise - 1/2 journée de formation pratique	118
La communication de crise face aux réseaux sociaux	119-120
Gérer une crise médiatique	121-122

Exercice du mandat à l'international

Pratique de la langue anglaise

123

S'exprimer avec confiance en anglais pour un impact fort sur vos publics anglophones	124
Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones	125-126
Maîtriser l'écriture à Valeur Ajoutée en anglais	127-128

Conduire des projets de politiques publiques

Relations internationales et Europe

129

CONFÉRENCE > La nouvelle administration américaine : enjeux économiques et stratégiques pour les collectivités françaises	130
Élus, comment intégrer les éléments de mondialisation aux politiques publiques départementales ?	131

Exercice du mandat

Coaching - formations individuelles

132

Trouver sa place d'élu local et réussir son mandat	133
Renforcement des compétences managériales et de communication des décideurs publics et média coaching	134
Média coaching	135

Exercice du mandat

Média training - formation personnalisée

136

Média training / studio de télévision	137-138-139
---------------------------------------	-------------

Au  de votre territoire

L'IFET
vous accompagne
dans la réalisation
**du plan
de formation
de votre
collectivité.**

L'équipe pédagogique

Direction : René-Pierre ALMÉRAS

Formatrices et formateurs

Marine	BALANSARD	108, 110
Julien	BELLAÏCHE	77, 85
Éric	BELLAMY	16
Irène	BERBERIDES	104
Gilles	BETIS	33-34
Marc	BOURGEOIS	31, 32
Christian	BRÛLARD	63, 64
Laurent	CHALARD	43
Jean-Damien	COLLIN	36
Sandrine	DAUDÉ	119-120, 121-122
Diane	DEGRAEVE	82, 83
Olivier	DELETTRE	109, 111
Guy	DURAND	95, 96, 97, 98, 99, 100
Nicolas	ENGELSTEIN	107
Fabien	FEUILLADE	26
Sébastien	FIRROLONI	22, 23, 56
Jérôme	FOURQUET	42
Catherine	GALICE	45, 46-47, 78, 79, 80
Seth	GOLDSCHLAGER	86-87, 124, 125-126, 127-128, 130
Farid	HADJAB	49, 52, 70, 74
Bénédicte	HUREL	67
Paul-Étienne	KAUFFMANN	93
Hania	KOUIDER-SAHED	64
Grégoire	LARRIEU	66, 68
Denis	LE MÉTAYER	28, 29, 44
Yannick	LECHEVALLIER	131
Valérie	LÖCHEN	17, 18, 19, 20
Valérie	MARCHAND	107
Jean-Pierre	MARTINETTI	48
Christine	MOUSSOT	69
Daniel	MURGUI-TOMAS	66, 68, 137-138-139
Virginie	OKS	38-39, 40, 65, 66, 68, 72, 73, 76, 133, 134, 135
Cécile	PHILIPPIN	107
Rolande	PLACIDI	25, 57, 89, 90, 91, 92
Dominique	POIROUT	36
Jean-Christophe	QUINTAL	50, 51, 103
Madeleine	RESENER	124, 125-126, 127-128
Anne	ROUESSARD	101
Jean-François	SAINT-BASTIEN	105, 106
Éric	SALAÜN	107
Amélie	SALMON	59, 60, 61
Patrick	TOUFFLET	54
Jean-Luc	VALTEAU	137-138-139
Frédéric	VAN DER BORGHT	21
Jérôme	VAUSELLE	107
Olivier	VELIN	58, 113, 114, 115, 116, 117, 118
François	VIARD	101



Certificat



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IFET est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

6, rue Dugay-Trouin
75006 Paris

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme IFET (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752204375, SIREN 403805898) et atteste de sa conformité aux :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n° 4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 11/07/2024 au 10/07/2027

Date originale du cycle de certification en cours : 11/07/2024

Certificat n° F0593-1-R1 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 16/04/2024
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT

FORM RNQ 033 07



Tél. : 0176504422 Courriel: info@proneo-certification.fr <https://www.proneo-certification.fr> TVA: FR67829590546

PRONÉO Certification - 8 rue Octave Feuillet 75116 Paris
SIRET : 82959054600018 - NAF : 7120B - RCS Paris 829590546
SAS au capital de 10000 €
Page: 1 / 1

Conduire des projets de politiques publiques

SOLIDARITÉS HUMAINES, SANTÉ

- Aide sociale à l'enfance
- Insertion et lutte contre l'exclusion
- Handicap et autonomie
- Personnes âgées et dépendance



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Aide à la décision sur les politiques sociales

Formateur : Éric BELLAMY, Directeur délégué Solidarité, Santé, et Travail
à l'Assemblée des Départements de France

Contexte

Les dépenses sociales en forte évolution associées aux baisses des recettes impactent l'ensemble des budgets départementaux. Ce contexte préoccupant nécessite de réinterroger la portée, le poids et l'efficacité des politiques sociales départementales, en complément des demandes de compensations portées auprès de l'Etat.

Objectifs

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de mieux situer la position comparée de leur département en matière de politiques sociales, d'identifier certaines questions à poser sur le pilotage ces politiques, et d'identifier les leviers d'actions possibles en vue d'optimiser leurs politiques et dépenses sociales.

Programme

Données de contexte sur l'évolution des dépenses sociales

- Données tendancielle / typologie des dépenses sociales, dépenses pilotables et non pilotables
- Dynamiques des dépenses sociales

Evaluer les marges de manœuvre des départements sur les politiques sociales

- Place des élus dans le pilotage des dépenses sociales
- Mesures d'optimisation des dépenses sociales exogènes et endogènes
- Approches sectorielles / risques associés aux mesures d'optimisation

Situer son département en matière de politiques sociales

- Typologies des données disponibles, rôle et limite des comparaisons allocations individuelles de solidarité (AIS) et politiques sectorielles
- Situer son département en matière de dépenses sociales et en termes de bénéficiaires d'aides sociales

Cibler des mesures d'optimisation en matière de dépenses sociales

- Priorisation des mesures d'optimisation / Ajustement des barèmes départementaux
- Contrôle des actions et efficacité des actions / Recouvrement des créances
- Croisement des politiques départementales

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Expositive : données personnalisées sur le positionnement départemental
- Interrogative : Échanger avec les participants

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Grille d'évaluation - échanges avec les participants

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus départementaux,
Directeurs de Cabinet, DGS

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h ou 14h - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

Élus et compétences sociales du département : les fondamentaux

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'identifier les missions et compétences sociales d'un Département ; d'identifier leur rôle en tant que conseillers départementaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales ; d'accompagner et orienter efficacement les actions sociales au sein du territoire départemental ; d'interagir avec les acteurs locaux et institutionnels dans le cadre des politiques sociales.

Programme

Rappel des enjeux sociaux dans le cadre départemental

- Le cadre légal et les compétences sociales des Départements
- Le cadre juridique des compétences sociales : Code de l'action sociale et des familles
- Présentation des domaines d'intervention sociale du Département : Aide sociale à l'enfance (ASE) / Insertion et lutte contre l'exclusion / Handicap et autonomie / Personnes âgées et dépendance
- Rôle et responsabilités des conseillers départementaux

Les missions politiques et stratégiques

- Élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale
- Vote des budgets sociaux et suivi des dépenses
- Évaluation des politiques sociales
- Les missions de terrain : proximité avec les usagers et les acteurs sociaux ; participation aux conseils d'administration d'établissements sociaux (EHPAD, foyers, etc.)
- Études de cas pratiques sur des situations concrètes

Gouvernance et pilotage des politiques sociales

- La coordination avec les acteurs locaux : communes, intercommunalités et associations, services déconcentrés de l'État
- Animation des partenariats et réseaux sociaux locaux
- Étude de dispositifs clés : RSA, PMI, APA, MDPH

Analyse des enjeux et défis sociaux actuels

- Pauvreté et précarité : quelles réponses du Département ?
- Vieillesse de la population et accompagnement de la dépendance
- Intégration et inclusion des personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance : rôle stratégique des élus
- Débat interactif : identifier les priorités locales

Conclusion et évaluation

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Mise en perspective des enjeux sociaux actuels pour les Départements : clés, méthodes, leviers pour les élus

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Programme

Politiques sociales départementales

- Analyse des politiques sociales mises en œuvre : points forts, faiblesses et axes d'amélioration ; lecture des indicateurs de performance sociale
- Atelier interactif : étude comparative des schémas sociaux de plusieurs Départements
- Identifier les leviers d'amélioration en tenant compte des contraintes budgétaires

Rôle stratégique des conseillers départementaux dans un contexte en mutation

- Décryptage des tendances et enjeux actuels : vieillissement de la population et défis de la dépendance : inclusion numérique et accès aux services sociaux ; pauvreté, précarité et insertion socio-professionnelle
- Le rôle des élus dans l'ajustement des politiques publiques à ces évolutions
- Étude de cas : Anticiper les besoins d'un territoire en mutation

Gouvernance et innovation dans les politiques sociales

- Collaboration renforcée avec les partenaires locaux : communes, intercommunalités, associations et acteurs privés ; animation de réseaux territoriaux et dialogue interinstitutionnel
- Introduction aux outils innovants pour piloter les actions sociales : gestion des données sociales (Big Data, observatoires locaux) ; mise en œuvre d'initiatives participatives avec les citoyens
- Atelier pratique : élaboration d'une stratégie partenariale pour un dispositif social innovant

Vers une action politique plus proactive et durable

- Identifier et gérer les opportunités de financement : subventions européennes, nationales, et mécénat
- Intégration des enjeux environnementaux dans les politiques sociales (ex. : logement social durable, services à domicile écologiques)
- Étude prospective : construire des politiques sociales pour les dix prochaines années

Conclusion et perspectives

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateur d'EHPAD

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs

À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la capacité d'identifier :

- Les éléments indispensables pour mener à bien l'exercice de leurs responsabilités au sein des Conseils d'administration des EHPAD publics.
- Les éléments clés de la gouvernance et du fonctionnement des EHPAD.
- Les enjeux du Département concernant les politiques Personnes Âgées

Programme

le fonctionnement des EHPAD

- Autorisation, missions et contrôle
- Qualité et activités
- Financements et gestion budgétaire

Le pilotage des EHPAD et les points clés de vigilance

- Les principes de délégation et de pilotage
- Missions et responsabilités du conseil d'administration / des administrateurs
- Missions et responsabilités du directeur

Les enjeux des politiques personnes âgées des départements

- Vie à domicile / vie en établissement
- Attractivité des métiers et qualité de l'accompagnement et du soin
- Équilibres financiers
- Développement local et partenariats

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Le financement des ESSMS expliqué aux élus

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs : À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la capacité d'identifier : les éléments indispensables pour mener à bien l'exercice des compétences sociales au sein de la collectivité départementale ; les attributions du Département en matière sociale et la nature des prestations légales d'aide sociale : Aide sociale à l'enfance et aux familles, Aides aux personnes âgées, Aide sociale à l'hébergement en foyer, Prestation de compensation du handicap (PCH), Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées à domicile (APA). À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la compréhension : des fonctionnements financiers et des politiques tarifaires ; des enjeux budgétaires du financement des ESSMS ; des champs de responsabilité autonomes et conjoints du Département.

Programme

1 - Les principes de financement

- L'aide sociale (déclenchement, principes, récupération)
- Les financements personnalisés (APA, PCH...)
- Les différentes modalités de financement : prix de journée, dotation globale, EPRD...
- Les financements conjoints avec l'ARS
- Les budgets des établissements (les différents groupes...).

2 - Les enjeux actuels

- Les accords Ségur et Laforcade
- La réforme de la tarification Personnes handicapées
- La négociation de la Convention collective de Branche
- L'impact de l'inflation...

3 - La fixation des budgets

- Les choix du département : les taux d'évolution, la gestion des résultats
- La contractualisation avec les établissements : les CPOM
- Les tableaux de bords

4 - Le contrôle et l'évaluation

- Le contrôle de tarification
- L'évaluation de la qualité

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : comment promouvoir la création d'un centre parental ?

Formateur : Frédéric VAN DER BORGHT, psychologue clinicien, haptopsychothérapeute et thérapeute familial. 20 ans d'expérience en protection de l'enfance

Objectifs : A l'issue de la formation vous serez capable d'identifier les enjeux de la protection de l'enfance et de la prévention précoce ; de comprendre les objectifs d'un centre parental en référence au label Aire de famille ; d'argumenter et convaincre de l'intérêt d'investir dans la mise en place d'un centre parental ; de décrire le fonctionnement d'un centre parental comme outil de prévention précoce et de repérer les étapes incontournables pour monter un centre parental sur la base du référentiel Aire de famille et construire un plan d'action.

Programme :

- Histoire de la protection de l'enfance
- Les enjeux actuels de la prévention précoce et de la protection de l'enfance
- Une approche éco-systémique de la maltraitance
- La révolution de la bien-traitance
- L'importance d'un accompagnement précoce : le vécu prénatal, l'épigénétique, les neurosciences affectives
- Le centre parental, origine et historique d'un nouveau paradigme en protection de l'enfance
- Soutenir ensemble la conjugalité et la parentalité
- Les effets escomptés d'un centre parental
- Les coûts évités d'un centre parental
- Les principes du référentiel et label Aire de famille

MÉTHODES MOBILISÉES : courts exposés méthodologiques, courtes mises en situation, étude de mini cas, visionnage de vidéos, travail en groupes, partage expérientiel, etc.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 jours

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

La santé dans les territoires expliquée aux élus

Formateur : Sébastien FIRROLONI est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique. Directeur de centre hospitalier, il a travaillé dans plusieurs ARS.

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables de comprendre l'organisation territoriale de l'offre de soins, identifier les acteurs institutionnels et leurs objectifs, comprendre les mécanismes et les séquences d'arbitrage, repérer les leviers d'influence et de décision à disposition des élus territoriaux, s'approprier le Ségur de la santé notamment sur les investissements hospitaliers, se repérer dans les enjeux d'actualité (Covid et vaccination, accès aux soins, désertification médicale et soignante...).

Programme :

- Cadre général des politiques de santé dans les territoires
- Les acteurs, leurs missions et objectifs
- Les mécanismes d'allocation de ressources, les arbitrages sur les investissements
- Agir aujourd'hui pour l'accès aux soins

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateurs de centres hospitaliers

Formateur : Sébastien FIRROLONI est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique. Directeur d'hôpital, il a travaillé dans plusieurs ARS.

Objectifs

À l'issue de cette formation les auditeurs seront en capacité d'identifier avec précision :

- L'organisation générale de l'hôpital, son fonctionnement,
- Les instances délibératives et consultatives, gouvernance
- La composition du Conseil de Surveillance
- Les attributions de chaque administrateur
- Les conditions d'exercice du mandat d'administrateur
- Ce qui est attendu des administrateurs en matière de pilotage de l'instance de gouvernance du Conseil de Surveillance.

Programme

- Contexte et enjeux : organisation générale de l'hôpital, fonctionnement, instances délibératives et consultatives, gouvernance
- Attributions : évolution du rôle et des missions du Conseil de Surveillance, rôle des élus locaux
- Composition du Conseil de Surveillance : différenciation des rôles des membres, impact du ressort territorial
- Conditions d'exercice des membres
- Fonctionnement du Conseil de Surveillance : préparation, tenue, suivi
- Le régime de l'administration provisoire : définition et mise en œuvre

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Conduire des projets de politiques publiques

SOLIDARITÉS HUMAINES, PROTECTION DE L'ENFANCE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Responsabilités juridiques des travailleurs sociaux exerçant dans un foyer de l'enfance

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs

A l'issue de cette formation, les auditeurs seront en capacité : d'identifier les principes fondamentaux du droit pénal, civil et social ; d'identifier les différentes responsabilités des personnels (cadres, salariés) mobilisés au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ; d'identifier et mesurer la responsabilité des ESMS ; de comprendre les différents éléments d'une procédure pénale, civile, prud'homale et civile.

Programme

La responsabilité administrative et civile des acteurs sociaux

- La responsabilité administrative du service d'aide sociale à l'enfance
- La responsabilité des établissements de l'enfance

La responsabilité pénale

- Les principes de la responsabilité pénale
- La responsabilité pénale des personnels travaillant dans les établissements
 - Le secret professionnel
 - Les obligations de signalement générales ne s'appliquent pas aux professionnels astreints au secret
 - Les obligations de signalement pour les services sociaux
 - Le danger grave et imminent / L'article 40 du CPP
 - La protection de l'enfance / L'information du juge pour enfant

La responsabilité disciplinaire

- Les fautes professionnelles
- Les conséquences d'une condamnation pénale

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Gouvernance de la protection de l'enfance et avenir des territoires

Quels rôle et place pour les élus locaux ? Enjeux stratégiques, méthodes, clés et leviers de compréhension.

Formateur : Fabien FEUILLADE, directeur général adjoint de l'association Union pour l'Enfance, directeur du service d'accueil familial d'Ile-de-France, membre de l'Institut de Psychoéducation

Contexte

Les lois successives : de la décentralisation de la protection de l'enfance à la loi de février 2022 ; **Une évolution des connaissances** scientifiques et sociologiques ; **Une augmentation d'activité** mais surtout des flux d'activité qui s'accroissent ; **Une volonté d'homogénéisation** des politiques publiques sur l'ensemble du territoire

Programme

Les missions à organiser

- Le repérage de l'enfance en danger
- L'accompagnement familial lorsque l'enfant reste à son domicile car le danger peut être levé depuis le foyer
- La prise en charge des enfants et des jeunes majeurs lorsque le danger ne peut être levé depuis le domicile
- La politique jeune majeur et l'accompagnement à la sortie du dispositif
- Le dispositif de prévention spécialisée
- L'autorisation, le contrôle et la tarification du secteur habilité en protection de l'enfance situé sur son territoire (de la petite association locale à des associations d'envergure nationale)

Penser l'organisation du dispositif

- L'importance de l'organisation d'un dispositif complexe et de sa maîtrise.
- Structurer la couverture territoriale de son dispositif
- Penser l'anticipation de son activité et la maîtrise des prix de journée et des dotations
- Le budget de la protection de l'enfance au sein d'un département
- L'indispensable travail partenarial

Mieux assurer la sécurité des enfants placés et sécuriser les parcours

- Les grands principes de la loi de 2022

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Conduire des projets de politiques publiques

COLLÈGES



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Gouvernance et fonctionnement des collèges

Quels place et rôle pour l'élu départemental siégeant au Conseil d'Administration d'un collège ?

Formateur : Denis LE MÉTAYER, ingénieur territorial

Objectifs : A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité d'identifier :

- Le rôle joué par le Département en matière de pilotage des collèges
- Ce que la collectivité attend des élus en matière de pilotage des collèges
- Les acteurs en présence mobilisables par les élus : État, Éducation nationale, autres institutions (communes, écoles, lycées, CCI, entreprises locales...)
 - La nature des liens avec les différents interlocuteurs (VP en charge d'autres compétences, proviseurs, cadres administratifs, DG, DGA, agents, ...)
 - Comment travailler en synergie pour faire équipe avec ces interlocuteurs ?
- Les différents circuits décisionnels mobilisables par l'élu de la prise de décision politique à sa mise en œuvre
- Les leviers à mobiliser par les élus pour prévenir au sein des établissements :
 - Les conflits de toutes sortes (managériaux, d'intérêts, ...)
- Les responsabilités de l'élu, obligations, limites, leviers et contraintes juridiques (RH) et financières

Programme : 3 axes

- Axe 1 - Les fondamentaux des compétences générales de la collectivité pour les collèges : ce que dit la loi, Code de la DGCL, rappel du contexte global
- Axe 2 - L'élu en charge de la compétence collège : contexte et enjeux ; quelle préparation de l'avenir du territoire ? De la contrainte des compétences à la force de l'action politique départementale
- Axe 3 - L'impact du rôle de l'élu au travers du projet politique à l'échelle départementale : ses conséquences, ses réussites ; les initiatives politiques de la collectivité vers les collèges

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : les bénéfices de la promotion des circuits courts en restauration collective

Formateur : Denis LE MÉTAYER, ingénieur territorial

Ce cycle de formation d'une journée vous permettra au travers de la visite de la légumerie et d'une rencontre avec les acteurs du Département en charge de son fonctionnement, d'offrir aux acteurs élus, administratifs et techniques, les éléments décisionnels et stratégiques permettant le déploiement pérenne et efficient, adapté aux spécificités de votre territoire et d'identifier les grands enjeux et les perspectives départementales articulées au déploiement des circuits courts en restauration collective.

Objectifs :

Ressources humaines

- Identifier de manière professionnelle la place des acteurs et leur potentialité
- Accroître l'efficacité des moyens humains
- Singulariser les modes de pilotages managériaux, la montée en compétence
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques
- S'approprier les techniques opérationnelles de mise en œuvre

RSE, Responsabilité Sociale et Environnementale

- Inscrire la collectivité dans une logique de développement durable maîtrisé
- Contribuer, via l'aide et l'accompagnement, au retour à l'emploi des publics sensibles, publics en précarité professionnelle ou handicapés
- Renforcer les liens sociaux et la cohésion départementale
- Préserver les ressources environnementales locales
- S'inscrire dans une logique de maîtrise économique et solidaire

Emploi

- Dynamiser le potentiel de votre territoire
- Accompagner les initiatives créatrices d'emploi
- Favoriser l'insertion et/ou la réinsertion professionnelle

Finance

- Trouver l'équilibre entre obligation et services attendus
- Attente sociétale au travers de la qualité des produits
- Un service accessible au plus grand nombre pour un meilleur équilibre
- Inculquer l'identité professionnelle d'une gestion maîtrisée

Réglementation et législation

- Impact des lois et règlements
- Répondre en autonomie aux volontés d'une politique imposée

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Conduire des projets de politiques publiques

MOBILITÉS



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

La route dans tous ses états...

Enjeux et perspectives d'une politique routière départementale

Formateur : Marc BOURGEOIS, expert politiques publiques, ancien DGS de collectivités

Objectifs

A l'issue de la formation, les auditeurs seront capables d'appréhender les éléments permettant de fonder ou refonder une politique routière à l'échelle d'un département dans ses différents aspects : stratégiques, patrimoniaux, partenariaux, financiers, techniques, écologiques et managériaux.

Programme

- 1 - Les différents réseaux routiers et leurs imbrications, histoire et géographie.
- 2 - Etat, Régions, Départements, Métropoles, Intercommunalités, communes : les responsabilités sur la voirie, les jeux d'acteurs : décentralisation, lois et règlements.
- 3 - Les fonctions de la route, bien public support de multiples mobilités et concessionnaires de réseaux. Offre et demande d'infrastructure : le département face aux usagers et aux conflits d'usage. Enjeux particuliers du vélo du quotidien et du covoiturage.
- 4 - La patrimoine routier et d'ouvrages d'art : enjeux financiers, dette grise, entretien et exploitation, observatoire national de la route.
- 5 - La sécurité routière et l'information routière : qui fait quoi. La route et les enjeux des MaaS (« Mobily as a Service »).
- 6 - La route et le climat : risques naturels, viabilité hivernale, route et transition écologique.
- 7 - La route face au véhicule autonome, à l'électrification, à l'hydrogène... Route intelligente et route électrique, ...
- 8 - Les services routiers départementaux : organisation, dimensionnement, articulation politique technique.
- 9 - Analyse critique d'une politique routière sous forme d'un jeu de rôle.

Le programme précis de chaque formation est composé à la carte à partir de ces neuf modules, qui peuvent être plus ou moins développées, à la demande : entre 30 minutes et 2h par module.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : quels leviers d'optimisation d'une politique routière départementale dans un contexte financier fortement contraint

Formateur : Marc BOURGEOIS, expert politiques publiques, ancien DGS de collectivités

Objectifs

- Identifier et appréhender les éléments structurant une politique routière départementale articulée avec les enjeux des différentes formes de mobilité.
- S'approprier les leviers et les clés méthodologiques permettant d'optimiser une politique routière départementale s'inscrivant dans les objectifs de baisse des déficits publics, et de définir le bon équilibre entre dette financière, dette écologique et dette grise.

Programme

- **Module 1** - Les fondamentaux d'une politique routière départementale
- **Module 2** - Demande de mobilités et offre d'infrastructures. Quelles données pour comprendre la demande ? Quels leviers pour optimiser l'offre ?
- **Module 3** - Enjeux écologiques : décarbonation, eau, biodiversité, paysage, bruit...
- **Module 4** - Résilience d'un réseau routier face aux événements et cycles climatiques : comment agir ?
- **Module 5** - Le développement de la voiture électrique en milieu rural et périurbain au regard des échéances européennes : enjeux et leviers d'un département pour lever les freins
- **Module 6** - Etude de cas adapté au contexte et aux problématiques du Conseil Départemental concerné

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Accès aux biens, à l'éducation, aux services, à la culture... : quelles mobilités pour un territoire ?

Formateur : Gilles BETIS, consultant Smart Cities & Innovation, enseignant à l'ESTP (École Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie) et ingénieur Supélec

Objectifs

Considérer la mobilité sous l'angle de l'accès (aux biens, aux services, à la santé, à l'éducation) est la meilleure manière d'engager la transition des moyens, des usages et d'optimiser la création de valeurs socioéconomiques). A ce titre, l'IFET vous propose une formation entièrement consacrée à la thématique de la mobilité. Ainsi, que vous soyez acteur mobilisé sur un territoire urbain, un territoire rural ou un territoire mixte, aujourd'hui la question de la mobilité est centrale.

Contexte

- Une étude IPSOS datant de 2019 démontre qu'un habitant d'un territoire consacre en moyenne 1h10 par jour à son trajet domicile-travail aller-retour ;
- Il dépense en moyenne 204 € par mois pour se déplacer ;
- Que 46 % des utilisateurs réguliers de la voiture sont mécontents du budget qu'ils consacrent à leurs déplacements liés aux nécessités du quotidien, sachant qu'il peut atteindre 5 à 6000 € par véhicule et que 87 % des Français utilisent la voiture pour au moins un déplacement par jour ;
- 12 % des Français utilisent un véhicule deux-roues non motorisé, seulement 5 % pratiquent le covoiturage et 2 % l'autopartage, pour se déplacer dans tout ou partie de leurs déplacements ;
- Si pour 65 % des actifs qui l'utilisent, il serait impossible de se rendre au travail sans leur voiture, 68 % ne pourraient pas non plus aller à la pharmacie sans leur automobile ; Pour les personnes les plus âgées, l'arrêt de la conduite est synonyme de réclusion et de rupture du lien social ;
- 76 % des Français estiment que le TER est aujourd'hui un mode de transport plus utile pour des trajets plus longs que les leurs, 55 % pensent que les retards des TER sont assez fréquents et 75 % des Français considèrent que l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional serait une bonne chose ;

Enjeux

Comment faire pour changer ces pratiques ? Comment offrir à tous les moyens d'accéder à leur emploi, aux services et aux biens dont ils ont besoin ? Comment contribuer à la construction de nouvelles offres de mobilité ? Comment associer le numérique à cette mobilité ? Comment sécuriser et assurer une mobilité en temps de crise ?

Afin de contribuer à l'émergence d'un nouvel écosystème des mobilités adapté à un territoire, à l'issue de ce module de formation, vous serez en capacité

- De créer une réponse par l'étude des usages
- D'identifier les leviers à votre disposition et les outils et les modes opératoires permettant de créer un dispositif mixant le numérique à une infrastructure servicielle de proximité.
- D'aider aux bonnes pratiques

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

Accès aux biens, à l'éducation, aux services, à la culture... : quelles mobilités pour un territoire ?

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Programme

Comprendre le changement de paradigme : du transport vers la mobilité

Identifier :

- Les problématiques de mobilité, les différences contextuelles
- Les liens entre urbanisme et mobilité et les leviers des transitions modales
- Comment la mobilité devient un pilier du développement économique local
- Faire de la mobilité un outil de lien grâce au numérique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire ;
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation ;
- Évaluation continue durant la session ;
- Remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Conduire des projets de politiques publiques

CULTURE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Conduire une politique culturelle départementale

Rôle et responsabilité de l' élu en charge de la culture

Formateurs : Jean-Damien COLLIN, consultant, formateur, ancien Directeur des Affaires Culturelles du Territoire de Belfort. Dominique POIROUT, Vice-présidente déléguée à la Culture et au Patrimoine de Loire-Atlantique

Objectifs : Définir les enjeux des politiques culturelles ; se repérer dans les politiques culturelles : rôle et compétences de l'État et des Collectivités Territoriales et en particulier des départements ; saisir l'impact des lois NOTRe et LCAP sur la mise en œuvre des politiques culturelles ; comprendre l'organisation du financement des activités culturelles ; analyser l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de ces politiques dans l'organisation du travail, dans l'évolution des usages numériques en particulier.

Programme :

- Séquence 1 : Les enjeux des politiques culturelles : travail collectif sous forme de carte mentale et contribution du formateur
- Séquence 2 : Rôles et compétences de l'État et des collectivités territoriales : travail collectif sous forme de carte des parties prenantes : mise en perspectives des dimensions transversales, d'assemblage et opérationnelles des politiques culturelles départementales
- Séquence 3 : Le financement des activités culturelles, qui finance quoi ? quels en sont les critères et les modalités ? Focus sur les financements départementaux : cadrage par le formateur, ateliers collectifs thématiques et mise en commun.
- Séquence 4 : L'impact de la crise sanitaire et les nouveaux enjeux qu'elle porte pour les politiques culturelles : ateliers collectifs et mise en commun.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 20

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 400 € nets de taxes + 50 € si élu



IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux

Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS

06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - rene.pierre.almeras@departements.fr

Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux

Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGÉTIQUES, CLIMATIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques, énergétiques et climatiques de votre territoire

Formatrice : Virginie OKS est formatrice en communication depuis une quinzaine d'années. Elle est également coach et formatrice. Impliquée depuis de nombreuses années sur les sujets de préservation des milieux, elle est depuis 2020, adjointe au Maire déléguée aux transitions écologiques et énergétiques d'une commune des Yvelines.

NIVEAU 1

Sensibilisation et prise de conscience des enjeux écologiques et énergétiques (1/2 journée)

Programme

- Réalisation d'une fresque (climat, biodiversité, de la renaissance écologique...)
- ou d'un atelier "Inventons nos vies bas carbone"
- Enseignements du GIEC
- Limites planétaires

Objectifs

A l'issue de cette formation les auditeurs auront une conscience aigüe des changements climatiques qui s'opèrent aujourd'hui ainsi que leurs conséquences tant au niveau local que global.

NIVEAU 2

Panorama du cadre réglementaire français en matière de transitions écologique et énergétique et cas concrets de réalisation inspirantes (1/2 journée)

Programme

- Loi Climat et Résilience
- Loi Énergie-Climat
- Loi pour une économie circulaire
- Loi REEN (numérique responsable)
- Loi Egalim
- Plan Biodiversité

Objectifs

A l'issue de cette formation les auditeurs auront en main des clefs stratégiques et des leviers leur permettant d'agir et de bâtir la feuille de route des transformations écologiques et énergétiques de leur territoire.

L'Ifet vous accompagne pour identifier et mobiliser les clefs stratégiques permettant d'accélérer et faciliter les transitions sur votre territoire et/ou organiser des événements autour de thématiques spécifiques de transition via la mobilisation d'experts reconnus, et la mise en œuvre d'ateliers.

SUITE PAGE SUIVANTE >

Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques et énergétiques et climatiques de votre territoire

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

NIVEAU 3

Atelier d'intelligence collective et d'idéation visant à permettre à la collectivité d'écrire sa feuille de route en matière transformation écologique et énergétique (1/2 journée)

Programme

Atelier de co-construction adapté aux spécificités du territoire permettant d'identifier les ressources et le champs des possibles en matière de transition et transformation écologique et énergétique.

Une discussion préalable entre les représentants de la collectivité et la formatrice-facilitatrice Virginie OKS sera réalisée en amont de manière à affiner la réponse en fonction des spécificités territoriales des collectivités.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : à définir

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Nos vies bas carbone

NOUVEAU

Formatrice : Virginie OKS est diplômée du CELSA, formatrice en communication, coach et formatrice. Experte des sujets de transformations écologiques, énergétiques et sociétales



Atelier participatif visant à faire comprendre, contextualiser et orienter les actions des collectivités en matière de transformations écologiques. Cet atelier est notamment déployé auprès de nombreux agents de la fonction publique d'Etat.

Programme

- Comprendre les enjeux dans une approche systémique
- Comparer la situation actuelle avec celle visée en 2050
- Se projeter et concevoir des leviers d'actions permettant l'évolution individuelle et de la collectivité

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30
ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Conduire des projets de politiques publiques

MUTATIONS SOCIÉTALES ET SOCIALES



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus et métamorphose des territoires : nouveaux modes de vie et enjeux économiques

Clés pour comprendre la France d'aujourd'hui

Formateur : Jérôme FOURQUET, politologue et expert en géographie électorale

Objectifs

A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité :

- D'identifier : les nouvelles réalités économiques, culturelles et sociales de la France contemporaine.
- De mesurer l'écart entre la réalité du pays et les représentations socio culturelles, économiques dont les Français sont héritiers.
- D'identifier les caractéristiques de la métamorphose de la société française : univers des services, de la mobilité, de la consommation, de l'image et des loisirs.

Programme

- L'archipellisation de la société française
- Le passage d'une économie de la production, à une économie de la consommation, du tourisme et de la logistique
- La démoysennisation
- L'ouverture croissante aux influences culturelles étrangères
- Le big-bang électoral

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Géostratégie territoriale : les évolutions démographiques de votre département

Formateur : Laurent CHALARD, Docteur en géographie

Objectifs

A l'issue de la formation, les élus auditeurs auront la capacité d'identifier :

- Les facteurs d'évolution de la population de leur territoire
- Les dynamiques d'évolution des populations
- De distinguer les évolutions démographiques infra départementales (à l'échelle des intercos)
- De déterminer les enjeux liés à la démographie en termes d'aménagement du territoire
- D'exercer un regard critique sur les données démographiques fournies par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Accueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h-12h ou 14h-17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Pilotage des évolutions sociétales de la restauration collective et de ses enjeux

Gouvernance, attentes et objectifs de l'élu départemental

Formateur : Denis LE METAYER, ingénieur territorial

Ce cycle de formation d'une journée permettra, au travers des évolutions des prismes et des enjeux sociétaux, d'offrir aux acteurs élus, administratifs et techniques, les éléments décisionnels et stratégiques permettant de maîtriser les éléments conjoncturels pour un développement durable de la restauration.

Objectifs

A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité d'identifier :

- Le rôle joué par le Département pour une restauration durable
- Ce que la collectivité attend des élus en matière de pilotage d'une politique originale et efficace
- Les acteurs en présence mobilisables par les élus : État, Éducation Nationale, autres institutions (communes, écoles, lycées, CCI, entreprises locales...)
- Les différents circuits décisionnels mobilisables par l'élu de la prise de décision politique à sa mise en œuvre
- Les leviers à mobiliser par les élus pour encourager au sein des établissements, de la population et des services, la mise en place d'un projet sociétal :
- Les responsabilités de l'élu, obligations, limites, leviers et contraintes juridiques (RH) et financières

Programme

- **Axe 1** - Les fondamentaux pour assumer la compétence de la restauration dans un environnement complexe, et la conduite de projet, rappel du contexte global.
- **Axe 2** - La liberté n'a de cadre que dans les règles. Lecture des obligations réglementaires, simplifier leur compréhension et en découvrir les leviers.
- **Axe 3** - Contraintes Opérationnelles et Obligations Participatives. L'impact du rôle de l'élu au travers du projet politique et son adaptation aux enjeux et aux attentes sociétales.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Transitions sociétales à horizon 2030/2050

Formatrice : Après plus de 20 ans en Direction Marketing d'enseignes de la distribution, Catherine GALICE accompagne aujourd'hui des collectivités locales, des PME et des PMI. Grâce à des techniques éprouvées de prospective, d'analyse des tendances et sa grande appétence pour les nouvelles technologies, elle les aide à anticiper les évolutions en cours et leur propose des plans de développement pérennes dans un environnement de plus en plus mouvant.

Compétence visée

- Evaluer l'impact des transitions sociétales au sein de votre collectivité

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Cerner le caractère inéluctable du changement et la nécessité de l'anticiper,
- Connaître les données de la prochaine transformation du monde, de la société et des hommes et femmes qui les composent,
- Connaître les avancées en termes de technologies et leur impact sur la transformation du rapport entre les individus et la société,
- Vous projeter à 10 ans et plus, sur l'évolution du monde, des technologies, des habitudes et comportements de vie et de consommation...

Programme

Veille à horizon 2030/2050 pour la France, dans un contexte global d'évolution du monde, autour de l'individu, de la famille, du foyer, de la société, du travail, de l'argent, de la consommation, des loisirs, du sport et des vacances.

Méthodes pédagogiques

- La formation alternera états des lieux chiffrés et veille numérique
- Elle sera illustrée par une large base iconographique
- Projection et mise à disposition d'un document support

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Élus : attractivité, penser le futur du commerce local face à la montée du e-commerce

Identifier les stratégies locales de transition commerciale

Formatrice : Après plus de 20 ans en Direction Marketing d'enseignes de la distribution, Catherine GALICE accompagne aujourd'hui des collectivités locales, des PME et des PMI. Grâce à des techniques éprouvées de prospective, d'analyse des tendances et sa grande appétence pour les nouvelles technologies, elle les aide à anticiper les évolutions en cours et leur propose des plans de développement pérennes dans un environnement de plus en plus mouvant.

NIVEAU 1 (1 journée)

Compétence visée

- Identifier des opportunités à votre échelle pour maintenir, re-dynamiser, relancer l'attractivité de vos zones commerciales

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Appréhender les mécanismes de montée en puissance du e-commerce, ses règles du jeu, ses points forts et ses points faibles
- Analyser l'évolution des comportements de recherche et d'achat des nouveaux consommateurs
- Comprendre les leviers de l'expérience client pour bâtir le commerce de demain
- Maîtriser les évolutions commerciales actuelles et identifier les écosystèmes marchands gagnants

Programme

- Etat des lieux de la transformation digitale dans l'univers commercial
- Evolution des équipements, des interfaces marchandes
- Evolution des technologies de réseaux et nouvelles technologies appliquées au commerce
- Stratégies « web-to-store », usage du mobile en magasin et digitalisation du point de vente
- Les incontournables en amont du redimensionnement de l'attractivité commerciale locale

L'Ifet vous accompagne pour identifier et mobiliser les clefs stratégiques permettant d'accélérer et faciliter les transitions sur votre territoire et/ou organiser des événements autour de thématiques spécifiques de transition via la mobilisation d'experts reconnus, et la mise en œuvre d'ateliers.

NIVEAU 2 (1 journée)

Atelier d'intelligence collective et d'idéation visant à permettre à la collectivité d'écrire sa feuille de route en matière de redéploiement du commerce local dans la perspective d'attractivité globale du territoire en identifiant les prérequis nécessaires à la mise en place de cette feuille de route : infrastructures publiques et privés, transports et mobilité, logement et emploi, réseaux et connectabilité...

Programme

Atelier de co-construction adapté aux spécificités du territoire permettant d'identifier les ressources et le champs des possibles en matière de transition et de transformation commerciales.

Un échange préalable avec les représentants de la collectivité sera réalisé en amont par la formatrice, de manière à affiner la réponse en fonction des spécificités territoriales des collectivités.

SUITE PAGE SUIVANTE >

Élus : attractivité, penser le futur du commerce local face à la montée du e-commerce

Identifier les stratégies locales de transition commerciale

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Méthodes pédagogiques

La formation alternera : états des lieux chiffrés, veille technologique et comportementale ; benchmark des bonnes pratiques ; ateliers et mini-cas sur le commerce physique de demain et le commerce 3.0 adaptés à votre bilan marchand ; projection et mise à disposition d'un document support.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 heures) par niveau

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Élus : accompagner, favoriser et réussir la transition touristique ?

Formateur : Jean-Pierre MARTINETTI, ex-conseiller ministériel, expert consultant en développement touristique local auprès de la Commission Européenne, Docteur en économie du tourisme, co-fondateur de la Cité européenne de la culture et du tourisme durable, Président du Cercle Stendhal « L'excellence du tourisme à la Française »

Objectifs

- **Mieux apprécier** les nouvelles attentes et nouvelles tendances de l'activité touristique et des parties prenantes locales, et plus largement le contexte, issus de la crise sanitaire mais aussi économique, sociale, sociétale en France en Europe et à l'international
- **Analyser et réaliser**, à partir d'outils et d'un process *ad hoc* d'intelligence territoriale, un état des lieux et un diagnostic partagé, de l'existant et de son potentiel et de ce qu'il est possible de créer, de recréer ou de développer
- **Élaborer** une stratégie de développement touristique performant et durable avec les partenaires locaux du tourisme
- **Rechercher**, identifier et concrétiser les possibilités de financement à la fois publics et privés adaptés
- **Assurer** un accompagnement, un suivi et une évaluation du projet touristique territorial
- **Adopter** une stratégie de communication et de mise en marché efficace et innovante

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive, interrogative / conférence de clôture du cycle sur le rôle de l'usager / témoignages, pièce de théâtre sur les jeunes majeurs de l'ASE / construction d'une association d'usagers

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Auto-évaluation pédagogique en fin de formation, questionnaire de satisfaction envoyé après la formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Politique de la Ville

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

Objectifs

- Connaître et comprendre les enjeux de la politique de la ville au travers de son histoire et de son actualité
- Connaître et comprendre les différents dispositifs
- Définir, piloter et évaluer une stratégie en matière de politique de la ville sur son territoire

Programme

Contexte : une réforme à appréhender à l'aune de l'histoire

- Histoire de la politique de la ville, principales lois, principaux rapports
- Présentation du cadre juridique et des enjeux de la politique de la ville

Une politique publique à la multitude d'acteurs et de dispositifs

- Travail sur l'écoute
- Entre cohésion sociale et rénovation urbaine quels dispositifs ?
- Quels acteurs opérationnels ? Quels partenaires ? La place des citoyens ?

Conduire la politique de la ville sur son territoire

- Mobilisation du droit commun, territorialisation, démocratie locale, soutien au milieu associatif : mots-clés, mots-valise ?
- Définir sa place d' élu en charge de la politique de la ville ; animer une démarche transversale
- Politique de la ville et projet de territoire

De la stratégie à l'action

- Identifier les forces et les faiblesses de son territoire, de son organisation et solutions à entreprendre
- Quelles méthodes à mettre en place en fonction des spécificités de son territoire, de sa collectivité et des besoins des habitants.e.s.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée ou 2 journées

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

L'élu local et la tranquillité publique

Pouvoirs, clés, méthodes et outils à disposition des maires et des élus locaux pour garantir la tranquillité publique sur les territoires

Formateur : Jean-Christophe QUINTAL, Directeur du Domaine Public (DDP) d'une collectivité locale

Objectifs

Donner aux élus une meilleure compréhension des enjeux et des moyens mis à leur disposition pour prévenir la délinquance, de répondre à la demande locale de sécurité des habitants et d'identifier les leviers d'actions pertinents et outils adéquates.

Programme

Quel est le contexte général de la sécurité et de la tranquillité publique ?

- Constat sur la délinquance en France depuis 1950 :
- les infractions : définition(s) et répartition tripartite
- la délinquance : définition / statistiques

Quel est le rôle du maire en matière de sécurité et tranquillité publiques ?

- Rappels sur la police administrative et judiciaire

Quels sont les outils communaux de lutte contre la délinquance ?

(explication de 40 outils à l'usage des élus)

Les outils de prévention : communication des élus en matière de sécurité ; mise en place d'un CLSPD ou d'un CISP ; groupe de travail opérationnel du CLSPD/CISP ; prévention situationnelle (urbanisme, voirie) ; mesures communales anti-attentats ; guide de la sécurité à l'attention des citoyens ; guide de la sécurité à l'usage des commerçants ; guide anti-cambriolage ; guide (et/ou ateliers) anti-radicalisation ; ateliers Tranquillité Seniors ; ateliers de sécurité commerces ; charte de la vie nocturne ; médiation sociale ou urbaine ; Bataillon des mères ; PMS Écoles (« Papy Mamy Sécurité écoles ») ; développement de structures dédiées à la jeunesse ; Brigade Rapide d'Intervention (anti tags) ; Conseil Local Sécurité Transport (CLST) ; Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) ; agents de Police Municipale : Police de proximité ; Gardes champêtres ; sociétés de surveillance privées ; Opérations Tranquillité Vacances (OTV) ; participation citoyenne ; Voisins vigilants ; mixité des patrouilles PN / PM ; vidéo-protection.

Les outils de répression : Travaux d'Intérêt Général ; CDDF du Maire ; Transaction du Maire ; Rappel à l'ordre du Maire ; le procès-verbal de notification ; verbalisations ; vidéo-verbalisations ; opérations de police combinées (PN/GN-PM) ; suspension des autorisations ; réduction des horaires d'ouverture ; fermeture administrative ; dépôt de plainte ; hospitalisation d'office (HO).

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Outils, clés et méthodes à disposition des maires pour faire face aux infractions au code de l'urbanisme

Formateur : Jean-Christophe QUINTAL, Directeur du Domaine Public (DDP) d'une collectivité locale

Objectifs

- Comprendre cette thématique en la replaçant le maire au cœur du contexte local du PLU ou PLUI
- Préciser le rôle du maire face aux infractions d'urbanisme
- Préciser les conséquences de l'inaction du maire et de l'administration
- Identifier les personnes susceptibles de constater les infractions au code de l'urbanisme
- Prendre en charge une infraction au code de l'urbanisme et savoir réagir
- Détailler chaque étape de la procédure
- Identifier le cadre juridique et les responsabilités du maire

Programme

- L'intervention dès la connaissance d'une infraction (qui ? comment ? avec quoi ?)
- Les pouvoirs spécifiques du maire en cours de procédure
- La démolition ou la remise en conformité des lieux
- L'impact de la loi ELAN du 23 novembre 2018

Modalités pédagogiques

- Courts exposés méthodologiques
- Mises en situation / démonstrations
- Études de mini cas, commentés et justifiés
- Travail en groupes / apprentissage des ressources
- Partage d'expériences

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Mécanismes de radicalisation au travers du religieux

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

Objectifs

- Appréhender les mécanismes de radicalisation
- Connaître les fondements de l'islam et les travers de l'islamisme
- Comment trouver des pistes de solutions en termes d'accompagnement et de prévention

Programme

La radicalisation, un mécanisme complexe

- Les processus de radicalisation, les différentes étapes
- Le support religieux comme légitimation de la radicalité violente
- Basculement vers l'illusion du « sauveur » au travers de l'action violente
- La religion comme élément d'accroche et d'engagement violent en relation avec les conflits mondiaux

La religion musulmane

- Connaissances d'éléments de l'Islam
- Obligations et traditions, les différentes interprétations
- Le grand et le petit djihad, éléments de compréhension et d'interprétation
- Éléments de géopolitique

Quelles solutions pour prévenir de la radicalisation ?

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée – 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Urgence climatique
- Gestion de crise climatique
- Catastrophes naturelles



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

SIS / SDIS : quels rôles et places pour les élus ?

Formateurs : Patrick TOUFFLET, chef de la Mission événements majeurs-prévention des crises service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur et ex-directeur du SDIS de Haute Garonne / Vienne et Landes

Objectifs

Être un élu en capacité de se situer au sein de l'organisation des SIS et d'identifier et mobiliser les outils juridiques à sa disposition pour piloter un SDIS

Programme

- Historique des SIS et réforme de 1996
- Organisation du SDIS / article L-1414-1 CGCT

Les personnels d'un SDIS

- SPP Sapeurs-Pompiers Professionnels (temps de travail)
- SPV Sapeurs-Pompiers Volontaires (« famille-élu-employeur » - temps de travail)
- Personnels administratifs, techniques et spécialisés

Les missions et les enjeux

- Article 1414-2 du CGCT / article L 1424-42 du CGCT
- Carence d'ambulance (SAMU - ARS - CPAM - AP)
- Violence (protection - contentieux)

Les SDIS et ses finances

- Le budget du SDIS / les conventions
- Les mutualisations (groupement de commandes et les centrales d'achat)

Responsabilités

- Pénale et civile (élus et personnels) / administrative
- Assurances

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

FONDAMENTAUX

- Esprit d'équipe
- Pensée critique
- Management
- Gestion des conflits
- Intelligence collective et émotionnelle
- Leadership
- Capacité à décider
- Gérer le temps et les priorités
- Assertivité
- Communiquer sans violence
- Empathie
- Identifier les biais cognitifs
- Apprendre à apprendre
- Développer sa créativité
- Faire preuve de résilience
- Gérer son stress en toutes situations



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus : identifier vos besoins en formations pour renforcer votre impact électoral

Quels outils mobiliser pour être en mesure d'incarner un projet de politique publique et devenir l'élu référent pour : l'accès aux soins retrouvé ; le tracé de la nouvelle ligne TGV ; les Zones d'Aménagement Concertées ; le handicap ; ... ?

Formateur : Sébastien FIRROLONI, haut fonctionnaire, ex-collaborateur d'élu, ancien enseignant en stratégie à Sciences Po Paris

Objectifs

- L'offre de formation à destination des élus est étendue, riche et diversifiée. Il peut parfois s'avérer difficile pour l'élu de se repérer et de cibler les formations les plus pertinentes pour lui, dont les disponibilités doivent être mobilisées avec efficacité et rentabilité politique.
- L'objectif de cette formation est précisément d'aider l'élu territorial à identifier les formations les plus pertinentes en fonction de ses priorités électorales et/ou de mandat.
- Pour ce faire, la formation proposée fournit aux participants un outillage basé sur les priorités électorales personnelles et les priorités du territoire, pour en tirer la stratégie de formation à mettre en œuvre.

Programme

Le contexte territorial : diagnostiquer pour agir

- Monographie du territoire ; écosystème politique et rapports de forces

Le diagnostic territorial

- Enjeux dans les relations avec l'Etat
- Enjeux de sensibilité électorale
- Impact local des enjeux politiques nationaux
- Échéances électorales de court, moyen et long terme
- Faire corps avec les attentes profondes des électeurs, en accord avec ses convictions personnelles

Trouver sa place dans l'écosystème local

- Se repérer dans les compétences des services du Département : qui fait quoi ?
- Savoir porter ses dossiers en bonne coordination avec les équipes administratives du Département
- Sur quelle thématique se positionner : l'accès aux soins ; le tracé de la future ligne TGV ; les Zones d'Aménagement Concertées ; le handicap ; ... ?
- Prendre appui sur les thématiques stratégiques
- Se positionner dans les temps forts
- Être armé(e) pour exister et devenir incontournable
- Se faire connaître
- La formation, levier de stratégie politique comme de développement personnel

MÉTHODES MOBILISÉES : quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence / attestation de fin de formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis / évaluation continue / questionnaire d'évaluation de la satisfaction

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription

Durée : 1 matinée + déjeuner

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30, puis prolongement de la formation et des échanges au cours d'un déjeuner réunissant auditeurs de la formation et formateurs.

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 euros si élu

Formation des élus : ce qui change, ce qui subsiste en 2025

Tour d'horizon complet de la réforme de la formation des élus

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables de connaître toutes les nouvelles règles en matière de formation des élus.

Programme :

- Les fondements juridiques de la formation des élus / Les obligations de la collectivité / La jurisprudence
- Le budget à inscrire pour les formations : plancher/plafond
Quelles dépenses à prendre en compte ?
- Les modalités de prise en charge par la collectivité :
la convention, le justificatif de présence / Les organismes de formation
- Les autorisations d'absence des élus pour la formation
- Les compensations de perte de revenus : principes, calculs et modalités
- Les remboursements de frais de déplacements des élus / Le DIF Elus
- La plateforme « MonCompteElu » : principe de fonctionnement
- Le co-financement possible d'une formation DIF Elus par la collectivité :
principe et contenu de la délibération spécifique à prendre
- Le répertoire à venir déterminant le périmètre des formations particulièrement
adaptées au mandat
- Les types de formation (pour l'exercice du mandat, pour la reconversion
professionnelle) avec les possibilités de financement selon la situation de l'élu :
élu salarié, élu en détachement pour mandat électif, élu sans profession
- La VAE des élus

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des
acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation /
évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ;
le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus,
DGS, DGA, cadres administratifs,
agents
- Directeurs de Cabinet,
Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription
dans la limite des places
disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de
France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris /
Dans votre collectivité ou un tiers-
lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

**Accès aux personnes en situation
de handicap :** nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en
moyenne entre la demande et le
démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 €
si élu

Violence faite aux élus : clefs de compréhension et d'anticipation

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

La session de formation de la première journée vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les élus à la gestion d'une situation personnelle de crise, à apprécier pleinement les enjeux et conséquences des décisions prises, pour eux mêmes et pour leurs proches
- Préciser les conditions de survenance d'une action violente
- Appréhender les comportements humains susceptibles potentiellement à l'origine d'actions violentes
- Connaître la dynamique de l'action violente, comment l'anticiper et/ou réagir

Programme

- Introduction
- Les parties prenantes et leurs particularités
- Appréhender les perceptions et les comportements
- Facteurs aggravants favorisant l'escalade vers la violence
- Présence et attitude des Forces de l'Ordre
- Situations à risque
- Signaux émis par l'agresseur potentiel
- Logique de l'attaque
- Exemple : négociation difficile
- La fin du mandat et l'après mandat

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée > 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Kit de survie de l'élu départemental en environnement institutionnel

Formatrice : Après une dizaine d'années au sein d'institutions européennes en tant que juriste-analyste, conseillère en communication et attachée parlementaire, Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Objectifs

En début de mandat, ou à l'occasion d'une prise de fonction, une formation d'une journée pour rappeler les grandes lignes du cadre juridique et porter à connaissance quelques éléments pratiques.

Programme

I - Le paysage institutionnel de l'élu départemental

L'Etat et les collectivités (déconcentration/décentralisation de 1982 à la loi NOTRe)

II - Le statut de l'élu

- Droits et devoirs
- Cas de responsabilité (faute personnelle/de service)
- Se prémunir des manquements sanctionnés au pénal (prise illégale d'intérêts, corruption, favoritisme, concussion)

III - Le Conseil départemental

- La collectivité : formation et rôle attribué par le CGCT ; fonctionnement
- Les relations élus-agents : le cadre juridique des agents de la FPT ; les bonnes pratiques

III - L'action départementale

- Les missions de service public : principes du service public ; gestion des services public
- La commande publique : principes et textes relatifs aux marchés publics ; bonnes pratiques en matière de marchés publics
- L'action politique au niveau départemental

IV - Communiquer en tant qu'élu départemental

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Relations institutionnelles : clef de voute de l'action politique de l'élu local

Formatrice : Après une dizaine d'années au sein d'institutions européennes en tant que juriste-analyste, conseillère en communication et attachée parlementaire, Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Objectifs

Porter à la connaissance des élus locaux des techniques simples qui leur permettront d'ouvrir leurs perspectives et de renforcer leur efficacité dans leur conduite de mandat.

Programme

I - Pourquoi recourir aux techniques de relations institutionnelle dans le cadre de son mandat ?

II - Dans quel contexte exercer votre action d'influence institutionnelle ?

- Rappels : le paysage institutionnel et ses acteurs
- Le cadre juridique de l'influence institutionnelle

III - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de relations institutionnelles

- Préparer sa stratégie : maîtriser le contexte de votre action
- Travailler son message
- Concevoir sa stratégie
- Choisir les bons outils stratégiques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Élus : gagnez en notoriété

Formatrice : Après une dizaine d'années au sein d'institutions européennes en tant que juriste-analyste, conseillère en communication et attachée parlementaire, Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Contexte

Sans notoriété, difficile de communiquer et donc, de justifier auprès de ses administrés le travail effectué dans le cadre de son mandat. Cette problématique concerne plus particulièrement les présidents d'EPCI qui ne sont pas maires de la commune-centre, les conseillers départementaux ou régionaux.

Programme

I - Evaluer objectivement sa notoriété

- Détecter et interpréter les "signaux faibles"
- (Se) poser les questions utiles (perçu/vécu/voulu)
- S'appuyer sur des éléments de veille objectifs

II - Les outils de développements de la notoriété

- Le réseautage intelligent
- Faire évoluer sa perception par le biais du storytelling : méthode
- Développer de bonnes relations avec les relais d'influence locaux
- Du bon usage de votre vitrine digitale (réseaux sociaux)

III - Déterminer ses objectifs prioritaires (gagner en notoriété pour ...)

- Réaliser son PESTEL
- Choisir des objectifs SMART
- Elaborer un plan d'action à court, moyen et long terme

IV - Mettre en œuvre son plan d'action et évaluer ses premières retombées pour l'adapter

- Un plan d'action détaillé et réaliste (exercice pratique individuel, guidé par la formatrice)
- Evaluation : outils et méthode d'analyse
- Résultats insuffisants : adapter vos objectifs ou votre plan d'action ?

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Exercice du mandat

COMMUNICATION ÉCRITE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET/OU MÉDIATIQUE

- Être convainquant face à la presse
- Construire des relations durables et efficaces avec les médias



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Discours : le préparer, le rédiger, le faire vivre avec éloquence devant un auditoire

Formateur : Christian BRÛLARD, expert en communication politique, plume, ex-directeur de Cabinet de grandes collectivités, responsable du pilotage de la communication d'événements de portée internationale

Objectifs

- Maîtriser la rédaction et la mise en valeur d'un discours sur des thèmes courants ou sensibles
- Gagner en efficacité rédactionnelle, en confiance, en aisance lors des discours que les participants pourront être amenés à prononcer devant différents auditoires.

Programme

La formation alternera cas pratiques et éléments de contexte sur l'univers médiatique français. Les auditeurs seront amenés à s'entraîner sur des sujets en lien avec les compétences et l'actualité de leur collectivité d'appartenance.

Discours : le préparer et le rédiger

- Affiner les éléments de langage
- Enrichir le discours grâce à plusieurs techniques de communication telles que : la perception, la relation, l'impact, la posture... et le plaisir à communiquer
- Mesurer les axes de progrès et proposer des améliorations

L'éloquence : tactiques, stratégie et impact pour gagner en capacité à marquer, influencer et motiver son public

À l'issue de la formation les auditeurs seront capables de mobiliser les outils de déclamation du discours pour :

- Évoluer au sein des 4 univers de conviction
- S'adapter au contexte en fonction de chaque type d'intervention : ritualisée, imprévue et impliquante
- Maîtriser les 3 étapes de conviction : l'acceptation, la connexion, l'adhésion.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- En amont de la formation, le formateur prendra contact avec chaque auditeur afin qu'ensemble ils puissent convenir d'un contenu proche de la réalité du terrain.
- Après la formation, les auditeurs pourront, pendant une période de 3 mois, échanger avec le formateur pour bénéficier de conseils adaptés aux situations de réalisation de discours auxquelles ils pourraient être confrontés.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Élus : maîtriser l'art du Pitch

Formateurs : Christian BRÛLARD, expert en communication politique, plume, ex-directeur de Cabinet de grandes collectivités, responsable du pilotage de la communication d'événements de portée internationale

Hania KOUIDER-SAHED, ex-Conseillère départementale, est diplômée de Sciences Po Paris en management des politiques publiques et en communication.

Communiquer de façon courte et pertinente pour accroître l'efficacité du message en toute circonstance. Pour optimiser la communication moderne via les réseaux sociaux. **Pitcher !**

Objectifs

- Apprendre à capter l'attention de son interlocuteur lors d'un discours en public, d'un échange avec les médias ou encore d'une prise de parole lors d'une réunion ou d'une représentation
- S'approprier une méthode afin de pouvoir écrire un pitch de façon simple et efficace
- Connaître les codes et techniques à maîtriser afin de présenter au mieux son programme ou son idée
- Savoir délivrer un message par un discours clair, rapide et efficace
- Transformer son message politique en éléments de langage concrets et adaptable au quotidien de ses interlocuteurs pour qu'ils les reprennent et deviennent vos ambassadeurs

Programme

- Principes de la technique du pitch
- Les outils pour une prise de parole pertinente
- Exercices et cas pratiques de prise de parole en public pour maîtriser l'art oratoire et se connecter à son public.
- Tenir compte de chaque contexte : interventions ritualisées, prises de parole imprévues, interventions impliquantes, déclinaison sur les réseaux sociaux

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposé des outils, échanges pour générer une fédération de compétences, captations vidéos avec pupitre et retours d'expérience, implication des formateurs dans la mise en oralité des interventions - Applications issues de l'expérience et de la pratique de chaque élu(e) - Conseils personnalisés et feuille de route pour continuer à progresser

EVALUATIONS

Une première évaluation écrite est réalisée à l'issue de la journée de formation, puis au bout de la période suivante de 3 mois.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une implication réelle dans la communication publique.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées de formation de 7 heures en présentiel.

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Prise de parole en public

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, Virginie OKS est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Elle anime également régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Objectifs

Permettre de gagner en aisance et en efficacité quelque soit le contexte de votre prise de parole. Trouver la bonne attitude pour faire adhérer votre auditoire à vos idées.

Programme

- L'impact du message oral en général
- Apprendre à se définir pour se présenter à l'oral
- Élaboration d'éléments de langage autour de ce que vous êtes et ce que vous souhaitez faire
- Préparer son discours : identifier éléments clefs / organisation et structuration des phrases/ mise en cohérence discours et gestuelle / leviers oratoires
- Préparer l'intervention / maîtriser son stress
- Faire transparaître votre empathie et votre attention vis-à-vis de votre audience / réussir l'interactivité avec l'audience
- Le "Story Telling" au service de votre force de conviction (humour, métaphores et citations)
- Travailler votre "non verbal" et votre posture (gestuel, ton et rythme)

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 8

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Média training

Formateurs : Virginie OKS, journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Grégoire LARRIEU, expert de la relation aux médias, a notamment été conseiller presse et média d'un Président de Département, porte-parole d'un parti et responsable des relations presse dudit conseil départemental. Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub

Contexte

Régulièrement sollicités par les médias, des élus préfèrent parfois éviter ces prises de parole qu'ils considèrent sans intérêt voire dangereuses... Pourtant élus et journalistes sont chacun des maillons essentiels de notre démocratie. Plutôt que d'éviter les journalistes, pourquoi ne pas chercher à comprendre comment ils travaillent, comment ils fonctionnent afin d'envisager une relation gagnante avec eux ?

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- répondre à une interview (presse, TV, radio, web) ;
- comprendre les contraintes et ce que les journalistes attendent ;
- utiliser les médias pour faire passer vos messages.

Programme

- Savoir distinguer information et communication
- Eléments de contexte sur l'univers médiatique français (comment travaillent les journalistes, quelles sont leurs contraintes...)
- La communication non verbale
- La communication verbale (travail sur les éléments de langage, punchline...)
- Méthodes pour gagner en confiance et être efficace en toutes circonstances

Des exercices/cas pratiques filmés puis débriefés permettront aux auditeurs de s'entraîner en situation quasi réelle et d'identifier des pistes d'amélioration pour progresser rapidement.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour, 7h

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre minimum de participants : 4

Nombre maximum de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Évènements, cérémonies, meetings : quels styles vestimentaires et attitudes adopter ?

Élus : toutes les clés pour faire de votre langage corporel et de votre style vestimentaire des atouts

Formatrice : Bénédicte HUREL, consultante pour des marques de mode et de luxe pendant 10 ans puis de stylisme dans l'audiovisuel, accompagne les dirigeants et les élus dans la gestion de leur image personnelle.

Contexte

Aujourd'hui, tout passe par l'image. En tant que personnalité politique, vous devez véhiculer une image qui vous correspond et qui correspond à ce que vous dites.

Objectifs

- Apprendre à gérer votre capital image
- Délivrer une image authentique et cohérente avec vous-même
- Avoir une image adaptée en toutes circonstances et en tous lieux

Compétence visée

A l'issue de votre formation vous serez capables de :

- Décrypter le rôle du vêtement et les messages qu'il véhicule ;
- Comprendre la symbolique des couleurs notamment dans le monde politique ;
- Préparer 5 tenues adaptées à vos principaux rendez-vous en tant qu' élu.

Programme

- Communication non verbale et image personnelle
- La symbolique des couleurs
- Vêtement et mode(s) au cours du 20e siècle
- Les habits du pouvoir : décryptage des looks de personnalités politiques
- Identification de 5 tenues-clés pour chaque participant

METHODE PÉDAGOGIQUE

- QCM de 6/8 questions avant le début de la formation
- Définition d'objectifs personnels
- Identification des 5 principaux rendez-vous de chaque élu et de leur contexte particulier (lieu, type de public, moment de la journée etc...)
- Préparer les tenues adaptées aux 5 rendez-vous définis
- Lister les besoins complémentaires éventuels et définir un calendrier pour se les procurer

EVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la journée de formation

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d' élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Médias : établir une stratégie gagnante

Formateurs : Virginie OKS, journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Grégoire LARRIEU, expert de la relation aux médias, a notamment été conseiller presse et média d'un Président de Département, porte-parole d'un parti et responsable des relations presse dudit conseil départemental. Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub

Contexte

Face à une concurrence de plus en plus forte, et à des journalistes toujours plus sous contraintes, s'insérer dans l'actualité est très souvent difficile pour les élus et décideurs publics. Savoir comprendre les médias, les cibler de manière pertinente, et leur proposer des contenus adaptés, devient ainsi décisif. Cette formation vous permet d'apprendre à optimiser votre stratégie presse afin d'être gagnant en toutes circonstances.

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement et les attentes des journalistes
- Cibler de manière pertinente les médias auxquels vous adresser
- Connaître et savoir utiliser les outils des relations presse
- Construire une stratégie presse cohérente et efficace
- Évaluer et valoriser vos retombées presse

Programme

- Les attentes et contraintes des journalistes
- Les différents types de médias et leurs spécificités (presse écrite, radio, TV, médias 100% digitaux, agences)
- Cibler les bons médias, au bon moment, selon les bons enjeux
- Utiliser les bons outils : invitation, communiqué et dossier de presse, espace presse en ligne, réseaux sociaux
- Utiliser les bons formats : interview, tribune, reportage, visite presse, conférence de presse
- Techniques avancées des relations presse : "OFF", exclusivité, embargo, pool presse
- Construire un plan média. Exercice pratique et débriefing individualisé
- Mesurer sa couverture presse et la faire valoir, en interne et en externe

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Maîtrisez votre voix pour mieux gérer votre image et votre charisme vocal

Formatrice : Christine MOUSSOT est coach vocal à Paris. Diplômée de l'ESCP et ancienne cadre marketing dans de grands groupes, reconvertie dans la pédagogie de la voix, elle coaches individuellement ou lors d'ateliers collectifs, de nombreux professionnels d'horizons très divers : dirigeants, conférenciers, élus, avocats, mais aussi chanteurs et comédiens.

Contexte

La voix raconte tout de nous, de nos émotions ponctuelles à notre personnalité profonde. Elle dit ce que les mots s'efforcent de taire, elle révèle la place que nous nous accordons dans la société et au travail. Une place souvent plus difficile à prendre pour les femmes, du fait de leur héritage culturel et éducationnel.

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de : évaluer votre efficacité communicationnelle ; identifier les « rôles » que vous affectionnez ; démystifier la voix en découvrant ses paramètres techniques ; adopter la bonne posture physique et mentale ; jouer avec les modulations de la voix ; apprivoiser le trac et vous en servir à votre avantage ; poser votre voix et rassurer votre auditoire ; améliorer votre diction et devenir agréable à écouter ; savoir-faire une bonne première impression ; projeter votre voix et vous faire entendre sans crier ; développer votre charisme en occupant l'espace avec votre voix.

Programme

- Diagnostic vocal de chaque participant : toile radar du langage non verbal
- Notions d'Analyse Transactionnelle, lien entre les rôles adoptés et les « comportements » vocaux
- Les 8 paramètres de la voix, comment les régler et en quoi cela impacte notre communication ?
- Travail sur les modulations vocales et la maîtrise des émotions dans la voix :
- Qu'est-ce que le trac ? Quelle est son utilité ?
- Respiration abdominale et soutien pour poser sa voix
- Travail de l'articulation et des aigus du timbre pour être intelligible et dynamique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Démocratie participative et conseils de quartiers

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

Objectifs

Appréhender les origines, les enjeux et les différents outils existants / Savoir définir des objectifs précis dans le cadre de la mise en oeuvre d'outils de démocratie participative / Définir les conditions politiques liées à la mise en oeuvre de dispositifs de démocratie participative / Définir une stratégie de communication pour valoriser les structures de démocratie participative mises en place

Programme

- Préalables :

- Définition de la démocratie participative
- Les origines de la démocratie participative
- Les enjeux

- Les outils de démocratie participative :

- Les premiers dispositifs mis en place
- Les apports de la loi du 27 février 2002
- Les outils créés lors de la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003
- Les outils innovants (TIC)

- Les conditions politiques liées à la démocratie participative :

- Les contraintes liées à la durée des mandats et aux alternances
- La notion « d'empowerment »
- La formation d'un public actif et informé

- Valoriser l'expression citoyenne et communiquer autour des dispositifs mis en place

- L'organisation et l'animation des réunions publiques

- Les conditions d'une démocratie participative efficace

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

BILAN DE MI-MANDAT ET COMMUNICATION



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Bilan de mi-mandat et projets : quelle communication pour l'élu ?

Formatrice : Formatrice en communication, facilitatrice et coach, Virginie OKS intervient régulièrement pour les collectivités.

Objectifs

L'action politique doit s'accompagner d'une communication tout aussi efficace pour faire comprendre aux électeurs le travail accompli ou les projets envisagés.

- 1 - Donner la possibilité à l'élu de se positionner et de se différencier dans un environnement de communication surchargé de façon claire, perceptible et cohérente.
- 2 - Permettre à l'élu de comprendre et d'apprécier les différents outils de communication et leurs spécificités afin de mettre efficacement en lumière son action et ses projets, auprès de ses électeurs/administrés.

Programme

- SWOT de la première partie du mandat
- savoirs, savoir-faire, savoir-être et faire savoir
- Focus sur les réseaux sociaux
- Réalisation d'un plan de communication

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Accompagnement à la tenue de séminaires, d'événements thématiques spécifiques (mi-mandat, assises de l'eau, de l'alimentation...)

Formatrice : Formatrice en communication, formatrice et coach, Virginie OKS anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques sur des thématiques variées.

Objectifs : permettre aux élus d'effectuer au cours d'une journée de séminaire un bilan des actions menées par la collectivité au cours de la première partie de mandat, de (re) mobiliser les équipes et d'identifier les outils nécessaires à la réalisation de la suite de la feuille de route dans les meilleures conditions.

Programme

- Ingénierie pédagogique : préparation en amont entre le cabinet et la formatrice permettant de préciser les attentes spécifiques de la collectivité sur la journée
- Journée intégrant échanges et analyses de pratiques, facilitation, ateliers d'idéation
- A posteriori, envoi d'un document synthétisant le bilan réalisé

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : à préciser selon la demande

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Evaluation des politiques publiques

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

L'évaluation des politiques publiques vise à apprécier les effets bénéfiques ou néfastes, attendus ou imprévus, directs ou indirects, d'une action publique et à en informer les décideurs politiques et l'administration. C'est un outil d'aide à la décision, de pilotage et de conduite de projets. Les besoins émanent des directions concernées ou des élu(e)s, mais aussi du mandat donné à la mission évaluation pour appréhender telle ou telle politique par une démarche collective de résolution des problèmes.

Contexte

Au moment où les collectivités ont de moins en moins de marge de manœuvre financière, celles-ci peuvent se placer dans une démarche d'optimisation objectivée des moyens par le biais de l'évaluation.

Objectifs

- Meilleure lisibilité et une connaissance approfondie des politiques conduites
- Une plus grande efficacité, cohérence et efficience des actions publiques
- Apporter un meilleur service aux citoyens
- Meilleure organisation et performance des circuits de décision
- Meilleure anticipation de l'intervention publique
- Processus démocratique sur des thématiques précises ouvrant le débat public au travers de la transparence
- Meilleur pilotage des actions dans une démarche de projets

Programme

Au cours de cette journée, seront définis les enjeux de l'évaluation des politiques publiques, en étudiant la méthodologie par des cas pratiques.

- Évaluation et santé publique
- Évaluation et organisation territoriale
- Évaluation et développement durable : exemple sur les espaces naturels sensibles
- Évaluation des politiques sociales : aide sociale à l'enfance, politique gérontologique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : à préciser selon la demande

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

RÉSEAUX SOCIAUX



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus influents sur les réseaux sociaux : fondamentaux, clés, leviers, méthodes

Formatrice : Virginie OKS, formatrice en communication, coach et formatrice, intervient depuis une quinzaine d'années auprès des entreprises et des collectivités.

Objectifs

Être capable d'identifier le ou les réseaux sociaux sur lesquels être actif et d'utiliser cette communication numérique pour gagner en efficacité, en influence et en notoriété.

Programme

- Chiffres clés et cibles des différents réseaux sociaux
- Exemples de bonnes pratiques des principaux réseaux sociaux
- Analyse des pratiques des élus et pistes d'évolution

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Sensibilisation aux usages des outils et services numériques

Les enjeux de la protection des données expliqués aux élus

Formateur : Julien BELLAÏCHE, expert en protection des données à caractère personnel dans le secteur public et privé, enseignant à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Délégué à la protection des données (certifié PECB) du Département des Hauts-de-Seine

Compétence visée

- Acquérir des connaissances sur la protection des données personnelles et sur la cybersécurité
- Acquérir des bonnes pratiques liées à l'usage des outils et services numériques

Objectifs

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

- Connaître les grandes notions de la cybersécurité, de la protection des données, et de l'intelligence artificielle
- Identifier les usages présentant un risque significatif pour la sécurité de vos données
- Maîtriser les méthodes permettant de limiter les risques

Programme

Seront abordées des thématiques portant sur :

- Introduction sur le RGPD & l'IA ACT
- Un tour d'horizon des différents types de services et supports numériques
- Le cas des systèmes d'intelligence artificielle
- L'identification des mauvaises pratiques et leurs conséquences
- Méthodologie pratique pour limiter les risques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Réseaux sociaux

Débutant ou quasi-débutant

Formatrice : Après plus de 20 ans en Direction Marketing d'enseignes de la distribution, Catherine GALICE accompagne aujourd'hui des collectivités locales, des PME et des PMI. Grâce à des techniques éprouvées de prospective, d'analyse des tendances et sa grande appétence pour les nouvelles technologies, elle les aide à anticiper les évolutions en cours et leur propose des plans de développement pérennes dans un environnement de plus en plus mouvant.

Compétence visée

Maîtrise des fonctionnalités de base de 2 médias sociaux parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, LinkedIn, Twitch....

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Être présent sur les 2 plateformes choisies
- Publier des contenus sous différentes formes
- Relayer des contenus aisément
- Assurer la sécurité de vos comptes

Programme

- Création et configuration d'un compte personnel "test" pour chaque plateforme,
- Paramétrage des profils et personnalisation de leurs paramètres de sécurité
- Liste de contacts et comptes à suivre
- Vérification des demandes d'abonnements
- Publication des premiers posts et partage de contenus

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX JOUR 1/3

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Pour aller plus loin sur les réseaux sociaux - Perfectionnement

Formatrice : Après plus de 20 ans en Direction Marketing d'enseignes de la distribution, Catherine GALICE accompagne aujourd'hui des collectivités locales, des PME et des PMI. Grâce à des techniques éprouvées de prospective, d'analyse des tendances et sa grande appétence pour les nouvelles technologies, elle les aide à anticiper les évolutions en cours et leur propose des plans de développement pérennes dans un environnement de plus en plus mouvant.

Compétence visée

Mise en œuvre aisée de fonctionnalités avancées sur 2 médias sociaux au choix, parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, LinkedIn, Twitch....

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Développer votre visibilité et votre réputation digitales pour gagner en notoriété digitale
- Animer activement et promouvoir vos comptes
- Maîtriser les règles du jeu et les tactiques de communication du web social
- Exclure soigneusement les pratiques à risques

Programme

- Page privée vs page(s) publique(s)
- Profils et profils certifiés
- Analytics
- Programmation de posts
- Boosters de publications
- Image et traçabilité numérique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX JOUR 2/3

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Devenir 100% influent sur les réseaux sociaux - Expert

Formatrice : Après plus de 20 ans en Direction Marketing d'enseignes de la distribution, Catherine GALICE accompagne aujourd'hui des collectivités locales, des PME et des PMI. Grâce à des techniques éprouvées de prospective, d'analyse des tendances et sa grande appétence pour les nouvelles technologies, elle les aide à anticiper les évolutions en cours et leur propose des plans de développement pérennes dans un environnement de plus en plus mouvant.

Compétence visée

Prise en main des outils d'influence pour assurer une présence pertinente et récurrente sur 2 médias sociaux au choix, parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, LinkedIn. Twitch...

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Développer votre visibilité et votre réputation digitales pour gagner en notoriété digitale
- Animer activement et promouvoir vos comptes
- Maîtriser les règles du jeu et les tactiques de communication du web social
- Exclure soigneusement les pratiques à risques

Programme

- Pilotage d'une communauté et veille active
- Gestion des conversations et groupes
- Événements et calendrier de publications
- Perturbations et perturbateurs

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX JOUR 3/3

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Exercice du mandat

GESTION DU RISQUE NUMÉRIQUE, CYBERSÉCURITÉ



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Cybersécurité : rôles et places des élus

Formatrice : Diane DEGRAEVE, diplômée de l'ENA en gestion des risques, intervient au sein de collectivités locales, grandes organisations, universités et de grandes écoles pour partager son expérience en cybersécurité.

Objectifs

L'objectif est de fournir aux élus locaux un panel de connaissances fondamentales, afin de comprendre les impacts d'une attaque cyber, de les anticiper et de réagir en cas d'incident. Ainsi, en cernant les « cyber-attaquants / hackers », leurs objectifs et leurs modes opératoires, les participants devront être en mesure d'identifier, sur leur territoire, les cibles potentielles selon l'exploitation qui pourrait en être faite.

Ces éléments devront conduire les élus locaux à être en mesure de concevoir la cybersécurité sur leur territoire, en tenant compte de l'écosystème (autorités) et des dispositions législatives mobilisables. La sensibilisation intégrera la relation aux usagers, la question du service public, et la relation au public de manière plus globale, dans la conception de la sécurité jusqu'à la gestion des incidents.

Programme

Fondamentaux de la cybercriminalité

- Démystification : chiffres et réalité de la cybercriminalité
- Comprendre les attaquants : profil, modèle économique
- Les étapes d'une cyberattaque

Patrimoine informationnel et matériel

- Sécuriser son patrimoine : de quoi parle-t-on ?
- Valeur des collectivités et les impacts d'une cyberattaque
- Exemples et échanges

Savoir réagir / modes opératoires adaptés et outils à disposition des élus locaux

- Arsenal législatif : fondamentaux
- Ecosystème cyber au niveau du territoire
- Concevoir la sécurité du système informatique de son territoire
- Quid des usagers des services publics et des populations ?
- En cas d'attaque : comment faire face ? Qui solliciter dans l'urgence (ANSSI, CNIL, ...) ?
- Comment opérer ? Les bonnes pratiques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3,5 heures ou 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Gestion de crise cyber et territoires : quels places et rôles pour les élus et les agents ?

Formatrice : Diane DEGRAEVE, diplômée de l'ENA en gestion des risques, intervient au sein de collectivités locales, grandes organisations, universités, et de grandes écoles pour partager son expérience en cybersécurité.

Fondamentaux de la gestion de crise Cyber

Spécificités d'une crise cyber

La gestion de la crise cyber au niveau du territoire (avant-propos)

- Quel arsenal législatif à disposition des élus ?
- Quel écosystème Cyber au niveau du Territoire ?
- En cas d'atteinte : qui contacter ? Comment ? Et ... qui intervient ?
- Quels niveaux de responsabilités pour les élus et les agents ?
- Cas pratique

Face à la crise

- Organisation de la réponse face à l'expression de la menace (le risque matérialisé)
 - Collectivités, Mairie... en fonction de la nature de la collectivité, comment s'organise la gestion d'une crise cyber au sein d'un territoire ?
 - Comment : mutualiser les ressources et intégrer d'autres services publics pour se défendre ? ; identifier les services publics mobilisables, dans quelles mesure et dans quels timing ? ; quelle place pour les élus : dans l'organisation de la réponse et la préservation de la qualité de la relation avec les usagers et les populations ?
- Au regard de la sollicitation par les élus de partenaires et de prestataires externes (état, autres,...) ; quid de la sécurisation juridique de l'action des élus ?

Cas pratiques

Gérer une crise cyber (les étapes, les points clés)

Concevoir un plan de cyberdéfense intégrant les enjeux des services publics

- Recensement et isolement des machines contaminées
- Nettoyer les machines et enrayer la contamination
- Préserver la Continuité d'Activité et/ou Reconstruire le système d'information
- Cas pratique

À l'issue de cette formation les auditeurs élus

seront en capacité d'identifier avec précision :

- Les caractéristiques d'une Crise Cyber
- Les outils, ressources humaines, législatives et techniques mobilisables
- Les acteurs du territoire en mesure d'apporter un soutien immédiat à la collectivité dans le cadre de la préservation de son PCA de la collectivité locale

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3,5 heures ou 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Exercice du mandat

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Intelligence artificielle : élus, toutes les clés pour comprendre et agir

Enjeux, limites, impacts, apports, valorisation, gain de temps, ...

Formateur : Julien BELLAÏCHE, expert en protection des données à caractère personnel dans le secteur public et privé, enseignant à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Délégué à la protection des données (certifié PECB) du Département des Hauts-de-Seine

Compétence visée

- Acquérir des connaissances sur l'IA, la réglementation et sur les risques majeurs
- Acquérir des bonnes pratiques liées à l'usage des différents systèmes d'IA

Objectifs

A l'issue de de cette formation vous serez capable de :

- Connaître les différents systèmes d'intelligence artificielle
- Connaître le cadre réglementaire
- Identifier les usages présentant un risque significatif pour la sécurité de vos données.
- Maîtriser les méthodes permettant de limiter les risques.

Programme

Seront abordées des thématiques portant sur :

- Introduction sur l'IA et différentes réglementations
- Un tour d'horizon des différents types d'IA
- Le cas des IA génératives
- L'identification des mauvaises pratiques et leurs conséquences
- Méthodologie pratique pour limiter les risques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité

Formateur : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Contexte

- L'intelligence artificielle révolutionne le fonctionnement des organisations et la façon dont les gens travaillent ensemble ; le secteur public ne fera pas exception.
- L'IA aura également un impact sur la manière dont vous communiquerez avec vos administrés.
- Toutes les organisations doivent mettre en place les meilleures pratiques pour intégrer l'IA avec succès afin d'en optimiser les avantages et d'en minimiser les effets négatifs potentiels.
- Cela inclut la consultation au préalable sur son emploi.
- Cela inclut également la formation pour éviter une mauvaise utilisation des outils d'IA afin d'éviter la discrimination et la violation de la propriété intellectuelle.
- La communication, tant interne qu'externe, sera essentielle à cet effet.

Objectifs

- Découvrir les outils de l'IA afin de les mettre en pratique dans le secteur public
- Identifier les meilleures pratiques de communication et de consultation qui seront les catalyseurs d'une intégration réussie dans les opérations
- Examiner les dispositions de la loi européenne sur l'IA et d'autres réglementations pertinentes
- Comprendre l'évolution continue de l'IA dans l'économie et la société et ses enjeux

Programme

Demi-journée sur l'impact de l'IA

- Outils d'IA générative appliqués au lieu de travail, aujourd'hui et demain
- Avantages et inconvénients
- Modèles de consultation avec les salariés et les autres parties prenantes
- Comment la communication, tant interne qu'externe, peut faciliter une intégration réussie

Exercices d'une demi-journée sur l'impact de l'IA sur vos activités

- Identifier l'impact de l'IA sur l'ensemble de votre organisation, ainsi que sur vos administrés
- Quels sont les avantages connus et potentiels ?
- Quels sont les inconvénients connus et potentiels ?
- Élaborer une stratégie de consultation des employés pour que l'IA enrichisse leur travail
- Élaborer une stratégie de communication avec les administrés sur la manière dont l'IA peut soutenir les services qui leur sont destinés.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Moyens et méthodes

Une demi-journée pour comprendre les fondamentaux de l'IA d'aujourd'hui et de demain et son impact sur des activités de plus en plus nombreuses dans le secteur public.

Une demi-journée pour identifier l'impact des outils d'IA sur les activités spécifiques de la localité ou de la région et la manière de les intégrer avec succès par le biais de communications.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quiz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Exercice du mandat

PRÉVENIR LE RISQUE JURIDIQUE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts, pour les élus : loi du 11 octobre 2013

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables de connaître les nouvelles règles en matière d'obligations déclaratives, de conflits d'intérêts et de suppléance, de comprendre les conséquences de cette législation sur l'exercice du mandat et de connaître le risque administratif et pénal.

La loi du 11 octobre 2013

Le conflit d'intérêts et sa prévention

- Définition légale du conflit d'intérêts
- Les critères d'identification
- Le contrôle par le juge administratif
- Le contrôle par le juge pénal : la répression du conflit d'intérêt

Les obligations légales visant à la prévention du conflits d'intérêts

- Le mécanisme du déport
- Le renforcement des régimes d'incompatibilité
- La déclaration de patrimoine et la déclaration d'intérêts

Les obligations déclaratives de patrimoine et d'intérêts

- Textes et objectifs
- Les élus concernés
- L'extension aux collaborateurs
- Forme et contenu de ma déclaration de patrimoine
- Forme et contenu de la déclaration d'intérêts
- Quand déclarer ?
- Le rôle de la Haute autorité sur la déclaration de patrimoine
- Le rôle de la Haute autorité sur la déclaration d'intérêts
- Les sanctions

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Statut de l'élu 2025, ce qui change, ce qui subsiste

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI - Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : A l'issue de cette formation, les participants seront capables de maîtriser les dispositions relatives au statut de l'élu local. Cette formation a pour finalité d'attirer l'attention des élus sur les déclarations à effectuer.

Programme :

- Charte de l'élu local
- Déclaration de patrimoine et d'intérêts
- La conciliation avec l'exercice d'une activité professionnelle : autorisation d'absence, crédit d'heures, garanties accordées à l'élu salarié
- La cessation de l'activité professionnelle pour l'exercice du mandat
- L'affiliation des élus au régime général de sécurité sociale
- Formation des élus (nouvelles règles applicables)
- Les indemnités de fonctions
- La fiscalisation des indemnités
- Les remboursements de frais
- La prise en charge des accidents survenus dans l'exercice des fonctions d'élu par la sécurité sociale
- La protection des élus
- La fin du mandat
- Les régimes de retraite des élus locaux

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Sécuriser la communication institutionnelle pendant les périodes pré-électorales et électorales

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : comprendre le cadre juridique qui régit la communication institutionnelle en période préélectorale. Identifier les droits et obligations des collectivités locales pour éviter tout risque juridique ou contentieux ; savoir adapter les pratiques de communication institutionnelle pour respecter la neutralité et la transparence en période préélectorale ; acquérir des réflexes pour sécuriser la communication des services et élus locaux

Programme :

- Préambule relatif à la communication institutionnelle
- Les périodes à risque
- La notion de collectivité intéressée au sens du code électoral
- Les restrictions apportées par le code électoral
- Les critères d'analyse du juge de l'élection et la méthode du faisceau d'indices
- Les réseaux sociaux
- Les précautions à prendre thématique par thématique
- Les sanctions

Cadre juridique et principes fondamentaux

- Les sources juridiques applicables
- Principes clés de la communication institutionnelle en période préélectorale

Période préélectorale : quels enjeux ?

- Définition et délimitation de la période préélectorale
- Restrictions applicables
- Cas pratiques : exemple de situations tirées de la jurisprudence

La frontière entre communication institutionnelle et électorale

- Communication institutionnelle autorisée
- Études de jurisprudence : décisions notables concernant des collectivités locales

Bonnes pratiques et réflexes juridiques pour les agents

- Sécurisation des actions de communication
- Établir des procédures internes pour respecter la neutralité

Questions/réponses et échanges avec les participants

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques / tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation / questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Fonctionnaires : déontologie et prévention des conflits d'intérêts ; la loi du 20 avril 2016

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Contexte : la loi du 20 avril 2016 soumet certains fonctionnaires à des obligations spécifiques en vue de prévenir les conflits d'intérêts d'une part et complète les dispositions relatives au cumul d'activités d'autre part.

Objectifs : à l'issue de cette formation, les participants seront capables d'identifier les nouvelles règles en matière d'obligations déclaratives, de conflits d'intérêts de comprendre les conséquences de cette législation sur l'exercice de leur activité au sein de la collectivité ; et de connaître le risque administratif et pénal.

Programme :

1 - La prévention des conflits d'intérêts

- Les fonctionnaires concernés
- Les directeurs de cabinet
- Les obligations de déclarations
- Les délais pour remplir ces obligations
- Les sanctions

2 - Le cumul d'activités

- Le principe
- Les interdictions
- Les autorisations de cumul

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : la légistique au service du mandat. Clés, leviers, méthodes pour créer des lois claires et impactantes

CONFÉRENCE de Paul-Étienne KAUFFMANN, Docteur en droit parlementaire. Collaborateur d'élus en collectivités territoriales depuis 8 ans et conseiller à Départements de France

La légistique est la science de la législation, qui s'intéresse à la conception, la rédaction et la mise en œuvre des textes législatifs. Cette discipline joue un rôle essentiel dans le processus législatif, en veillant à ce que les lois soient claires, cohérentes et efficaces.

Intérêt pour les élus

Pour les élus, la légistique présente un intérêt majeur. En effet, la qualité de la législation influence directement l'efficacité des politiques publiques. Une bonne pratique légistique permet aux parlementaires et aux élus locaux de :

- **Optimiser l'impact des lois** : en rédigeant des textes législatifs clairs et bien structurés, les élus peuvent s'assurer que les lois répondent aux besoins sociétaux et qu'elles sont applicables en pratique.
- **Réduire les risques juridiques** : une législation bien conçue minimise les risques de contentieux et de difficultés d'application, ce qui peut contribuer à une plus grande stabilité juridique.
- **Faciliter la collaboration** : la légistique favorise une meilleure communication entre les différents acteurs du processus législatif.

Programme :

- Connaissance des techniques et systèmes légistiques
- Compréhension de la logique d'optimisation du processus législatif
- Réduction des risques juridiques
- Renforcement de la capacité d'analyse
- Développement professionnel
- Amélioration de la qualité de la législation

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Date : nous consulter

Horaires :

9h30 à 12h30 ou 13h30 à 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

GESTION DES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Fondamentaux des finances départementales

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ex-élu local

Objectifs : identifier sous l'angle des finances, la place, le rôle, et les compétences du département dans l'organisation territoriale ; appréhender le montage d'un budget départemental et sa structure (dépenses et recettes) ; analyser les différentes évolutions financières et leur impact sur les marges de manœuvre ; déterminer les problématiques financières à court et moyen terme pesant sur les évolutions prospectives avec notamment la crise du coronavirus

Programme

Introduction : finances départementales et budget des autres collectivités locales

Le poids financier des départements

- Point sur les compétences départementales et leurs incidences financières : les compétences jusqu'à aujourd'hui ; le poids financier de ces interventions
- L'évolution de la situation financière des départements au cours des dernières années

L'exploration des principales composantes de l'épargne à travers le montage budgétaire

- L'analyse de la réalisation des épargnes
- Les leviers d'action entre le fonctionnement et l'investissement

Une structure budgétaire affirmée

- La spécificité des dépenses des départements
Suprématie de l'aide sociale dans les dépenses de gestion
L'investissement local : future variable d'ajustement ?
- Le poids d'une certaine autonomie fiscale

Les perspectives financières des départements

- Vers un nouveau paysage fiscal
- Menaces financières du coronavirus sur les budgets départementaux
- Des marges de manœuvre à optimiser

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

La M57 et l'exécution budgétaire expliquées aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ex-élu local

Objectif

L'objectif est de présenter de façon simple et pédagogique aux élus les principaux changements générés par le passage obligatoire à la M57 au 1^{er} janvier 2024 et de remettre les élus au centre de l'exécution budgétaire.

Programme

L'exécution budgétaire

- Les acteurs de l'exécution (les ordonnateurs et les comptables)
- Les opérations d'exécution (en dépenses et en recettes)
- Quelle place pour les élus ?

La M57 ou comment donner une nouvelle place aux élus en 10 questions

- 1 • Double présentation budgétaire des crédits par nature (vision comptable) et par fonction (vision politique)
- 2 • Vote au niveau du chapitre ou au niveau de l'article si l'organe délibérant le décide (choix politique)
- 3 • Fongibilité des crédits, ce qui modifie la répartition des rôles entre l'Assemblée et l'exécutif
- 4 • Gestion pluriannuelle des crédits AP/CP et AE/CP, ce qui permet de se projeter à l'échelle du mandat
- 5 • Obligation d'amortir les actifs immobilisés dès le début d'usage des biens (amortissement au prorata temporis)
- 6 • Obligation de constituer des provisions si le risque est avéré
- 7 • Le Compte financier unique (CA et CG) qui annonce une nouvelle répartition des rôles entre les ordonnateurs élus et les comptables publics
- 8 • La nécessaire révision du règlement budgétaire et financier
- 9 • La nouvelle gestion des dépenses imprévues
- 10 • La nouvelle responsabilité unifiée des gestionnaires publics

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Les marchés publics expliqués aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectif

L'objectif est de permettre aux élus de réaliser des achats efficaces et sécurisés, de bien intégrer le rôle politique des élus dans les différentes étapes de la commande publique et d'insister sur la commande publique durable, à la lumière des lois récentes.

Programme

Le choix de la procédure

- C'est un choix juridiquement contraint (en raison des montants et de l'objet du marché)
- Nécessité de procéder à un bilan « avantages/inconvénients »

Le choix des critères

- Les différents critères (prix, cycle de vie, valeur technique, délais, innovation, ...)
- Hiérarchiser ou pondérer les critères

Le choix du développement durable

- Loi EGALIM (2018)
- Loi AGECE (2020)
- Loi Climat et résilience (2021), le verdissement de la commande publique
- Les clauses sociales et environnementales

La présidence de la commission d'appel d'offres (CAO) et le pouvoir de conclure le marché

- Assemblée délibérante, exécutif local, CAO, qui décide du choix de l'opérateur économique retenu ?

Attention aux conflits d'intérêts !

Résultats attendus

Éviter que les marchés publics restent les affaires exclusives des services administratifs et deviennent aussi l'affaire des élus

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRECIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SEM, SPL, SEMOP, ... : les modes de gestion expliqués aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectifs

A l'issue de cette formation, les auditeurs seront en capacité d'identifier et d'appréhender les différents modes de gestion des services publics locaux ainsi que les modes contractuels et structurels envisageables de réalisation d'ouvrages publics (piscine, collège, école, centre de loisirs, etc.) avec leurs avantages et inconvénients respectifs, notamment en terme de délai et de répartition des risques entre personne publique et opérateur privé.

Programme

- 1^{ère} partie : Les différents modes de gestion d'un service public local
 - Présentation des différents modes : internalisation (régie personnalisée ou non) ; externalisation (concession, marché public) ; structure ad-hoc
 - Comparaison des différents modes et principaux avantages et inconvénients
 - Focus sur les principales étapes d'une procédure de concession
 - Cas pratique d'une SPL créée pour exploiter un réseau de transport urbain
- 2^{ème} partie : La réalisation d'un ouvrage public : quel(s) contrat(s) ou quelle structure ad-hoc ?
 - Présentation des différents modes : marché public, marché de partenariat, concession et délégation de service public, SEMOP
 - Comparaisons des différents modes au regard des délais de réalisation, de la maîtrise du coût global, de la répartition des risques (notamment de construction), de l'impact sur les finances publiques
 - Cas pratique d'une concession concessive pour la rénovation d'une piscine et d'un marché de partenariat pour la réalisation de cinq collèges

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Formation obligatoire pour tous les élus siégeant au sein d'un SPL, SEMOP, SEM, PPP...

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

L'analyse financière expliquée aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Programme

- Calcul et présentation des principaux ratios de la collectivité
- Réaliser l'analyse financière rétrospective à partir des derniers comptes administratifs (ce qui permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité)
- Analyse de la dette
- La consolidation des comptes intégrant les principaux satellites de la collectivité
- L'analyse financière prospective avec le scénario au fil de l'eau et des scénarios alternatifs

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Décentralisation : leviers d'action, clés de compréhension, quels rôle et place pour les élus locaux ?

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectifs

- Comprendre les fondements et l'évolution de la décentralisation en France.
- Identifier les compétences et les responsabilités des conseils départementaux dans le cadre de la décentralisation.
- Appréhender les enjeux actuels et futurs de la décentralisation.
- Favoriser une prise de décision éclairée dans le cadre des missions d'élus départementaux.

Programme

Introduction à la décentralisation

- Définitions et concepts clés : centralisation, déconcentration et décentralisation.
- Historique de la décentralisation en France : de la Révolution française aux lois Defferre.
- Les principes fondamentaux : libre administration, autonomie financière, subsidiarité.
- Questions-réponses.

Les compétences des conseils départementaux

- Domaines de compétences :
- Financements et budget : rôle des dotations de l'État et des ressources propres.
- Illustrations pratiques et échanges : présentation de cas concrets.

Les enjeux contemporains de la décentralisation

- Les nouvelles évolutions législatives : lois NOTRe, 3DS et perspectives futures.
- La coopération entre collectivités : intercommunalité, rôle des régions et État.
- Enjeux actuels : transition écologique, inclusion numérique, attractivité des territoires.
- Ateliers collaboratifs : identifier les priorités et les stratégies locales.

Cas pratiques et mises en situation

- Travail en groupes / restitution des travaux et débats collectifs.

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques / tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Le contrôle interne FSE+

Formateurs : François VIARD, consultant, formateur sur les fonds européens depuis 2010. Titulaire d'un Master 2 Carrières internationales - droit public et droit international

Anne ROUESSARD, consultante en financements européens depuis 2001

Contexte

Vous gérez une subvention globale FSE+ et vous devez mettre en œuvre le processus de contrôle interne de votre délégation de gestion. Avec cette formation, vous maîtriserez les exigences de mise en œuvre du contrôle interne par la prise en main des différentes modalités de réalisation de la supervision et du contrôle de la subvention globale.

Objectif général

Sécuriser la gestion des financements FSE+

Objectifs

- Appréhender le processus de contrôle interne FSE+
- S'approprier les modalités de mise en œuvre du contrôle interne FSE+
- Maîtriser les outils à disposition pour la mise en œuvre du contrôle interne FSE+

Programme

- Objet, définition et dimension du contrôle interne FSE+
- Les outils à disposition pour la mise en œuvre du contrôle interne FSE+
- La mise à jour et l'utilisation des outils du contrôle interne FSE+
- Les éléments transversaux de gestion de la subvention globale et le contrôle interne FSE+
- La méthodologie de contrôle d'un échantillon de dossiers d'opération FSE+

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées (14 heures)

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

TRAVAILLER AVEC LES ÉQUIPES : ÉLUS/ADMINISTRATIONS, QUELLES INTERACTIONS ?



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus : clés et méthodes pour identifier, prévenir et agir face au risque de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail

Formateur : Jean-Christophe QUINTAL, Directeur du Domaine Public (DDP) d'une collectivité locale

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'être en capacité de connaître les formes de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail et de savoir mettre en œuvre les différentes mesures pour prévenir et lutter contre celles-ci.

Programme

- Connaître les faits de violences et d'agissements sexistes et sexuels, susceptibles de sanctions pénales et/ou disciplinaires
- Réagir aux faits de violences sexistes et sexuelles
- Les outils et les ressources

Points forts :

- Connaître et comprendre le contexte du harcèlement moral et/ou sexuel au travail en le replaçant dans un contexte professionnel et juridique
- Reconnaître les situations à risque (une situation de changement, des propos dégradants et humiliants, une situation d'isolement et d'exclusion, etc.)

Résultats attendus :

- Prendre en charge un signalement de harcèlement, savoir gérer, réagir et orienter
- Identifier le cadre juridique
- Connaître les outils de lutte (contre-manipulation) contre les types de harcèlements et savoir en faire bon usage pour soi-même ou autrui

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Souffrance au travail : comprendre pour agir

Formatrice : Irène BERBERIDES, psychologue du travail

Objectifs

- Avoir des éléments de repérage de la souffrance au travail
- Mieux comprendre les enjeux et rapports au travail
- Ouvrir des possibilités d'actions possibles

Programme

Définir la question de la souffrance au travail

- Partages d'expériences autour de la souffrance au travail
- Apports théoriques et de définitions de la souffrance au travail

Outils : échanges, brainstorming, mind-map

Dépasser les préjugés par des éléments de compréhension des acteurs au travail

- Organisations et représentations du travail
- Manager et salarié(e) : repérer les différentes motivations et comportements au travail

Outils : apports théoriques, approche par la notion de besoin, outils PNL

Repérer la souffrance au travail

- Les différentes manifestations de la souffrance au travail
- Les points d'alertes : écoute et champs d'actions possibles

Outils : co-construction des points d'alertes, éléments complémentaires, test de repérages - santé au travail, recherches de solutions

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30 ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Santé mentale des élus et cadres de direction (webinaire)

Formateur : Jean-François SAINT-BASTIEN, formateur en santé mentale

Contexte

La fonction d'élu ou de cadre de direction est souvent marquée par des pressions élevées, des exigences constantes, et un équilibre difficile entre vie personnelle et publique. Ce webinaire propose d'aborder les enjeux de la santé mentale en France et dans la fonction publique.

Objectifs

A l'issue du webinaire, les élus et cadres de direction seront capables de :

- Comprendre l'importance de la santé mentale en France et dans la fonction publique
- Comprendre pourquoi la santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique
- Appréhender la santé mentale dans sa globalité
- Repérer les effets des représentations sur le tabou lié au sujet
- Connaître les principales ressources pour orienter

Programme

- La santé mentale : un enjeu de santé publique
- Santé mentale ? De quoi parle-t-on ?
- Qu'est-ce qui influence la santé mentale ?
- Représentations et tabous, des freins à la promotion du bien-être
- Élu : qu'est-ce que je peux faire ?

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : webinaire de 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30
ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Élus et cadres de direction : comprendre et préserver une bonne santé mentale

Formateur : Jean-François SAINT-BASTIEN, formateur en santé mentale

Contexte

La fonction d'élu ou de cadre de direction est souvent marquée par des pressions élevées, des exigences constantes et un équilibre difficile entre vie personnelle et publique. Cette formation vise à sensibiliser les élus à l'importance de leur santé mentale et à leur fournir des outils pratiques pour mieux gérer les pressions de leur fonction. Elle doit permettre aux participants de reconnaître leurs besoins en matière de bien-être psychologique, d'adopter des comportements préventifs et de savoir où et comment chercher de l'aide en cas de difficulté.

Objectifs

À l'issue de la formation, les élus et cadres de direction seront capables de :

- Comprendre l'importance de la santé mentale dans la fonction publique et reconnaître les risques spécifiques auxquels les élus sont exposés
- Identifier les sources de stress et de burn-out spécifiques aux élus
- Savoir repérer les premiers signes de stress ou de troubles psychologiques et savoir comment y répondre
- À qui demander de l'aide et identifier des ressources disponibles pour la gestion de la santé mentale

Programme

- Définition et enjeux de la santé mentale en général et ceux spécifiques pour des élus et des cadres de direction
- Identifier les facteurs de stress et de risque
- Reconnaître les signes et prévenir le stress, le burn-out en maintenant une attitude proactive pour un bon équilibre
- Définir des mesures préventives efficaces
- Définir les professionnels susceptibles d'aider et définir leur champ de compétences
- Prendre soin de sa santé mentale : équilibrer vie publique et vie privée

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journée : 2 x 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes / jour + 50 € si élu

Enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ?

CONFÉRENCE avec **Eric SALAÜN**, Président de Mindfulness Solidaire, formateur en Intelligence émotionnelle. **Valérie MARCHAND**, Docteur en pharmacie, formatrice en compétences psychosociales et prévention. **Cécile PHILIPPIN**, ancienne conseillère municipale de Romainville - Seine-Saint-Denis, autrice, réalisatrice. **Nicolas ENGELSTEIN**, conseiller municipal de Pornic (Loire Atlantique), formateur en méditation. **Jérôme VAUSELLE**, Président d'Initiative Mindfulness France, coach, formateur, facilitateur

Contexte

De récentes études ont relevé qu'un nombre important d'élus étaient en situation de pré burn-out. Les conditions de travail, le contexte général sont sources de stress pour beaucoup d'entre eux, mais comment les élus peuvent-ils y faire face ?

De nombreux élus sont victimes d'agressions physiques ou verbales, celles-ci ont des répercussions directes sur la santé : stress, anxiété, épuisement professionnel.

Face à ce constat, il est urgent d'œuvrer à la mise en place de dispositifs de soutien adaptés pour préserver la santé des acteurs élus, collaborateurs d'élus, agents et assurer la pérennité de leur engagement au service des citoyens.

Programme de la conférence

- Santé mentale : de quoi parlons-nous ?
- Quels sont les enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ?
- Témoignages d'élus ou d'ancien élus
- Questions - réponses
- Face aux stress, aux agressions physiques, verbales, au sentiment d'isolement, à la Défiance : quelles sont les menaces qui pèsent sur l'intégrité physique, neurologique et psychologique des élus ?
- Chiffres et études scientifiques à l'appui : point sur la situation de la santé mentale des élus en France
- Quelles sont les ressources mobilisables pour améliorer les conditions d'exercice du mandat et préserver la santé des élus locaux : partage d'expériences sur les actions en santé mentale proposées aux élus.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 70 € nets de taxes / jour + 50 € si élu

Élus : clefs pour bien manager et prendre les meilleures décisions

Formatrice : Marine BALANSARD, consultante, conférencière, formatrice, experte en intelligence de la décision

Objectifs : comprendre et maîtriser ses ressources décisionnelles : corps, émotions, rationalité, intuition ; oser décider en toutes circonstances y compris en forte incertitude et situations inédites

Programme

Introduction : Comprendre le contexte et des habitudes décisionnelles

Qualifier l'environnement de décision pour ajuster son action

- Poser le cadre : décider dans un monde VUCA / BANI
- Comprendre et surmonter les « réactions décisionnelles » empêchant la décision dans l'incertitude
 - Le tropisme de la certitude : surpondérer certaines informations
 - Parer les biais décisionnels inhibiteurs (habitudes, statu quo, aversion aux pertes)

Intégrer et gérer les émotions dans sa prise de décision en toute intelligence émotionnelle

Reconnaître, assumer et optimiser la place des émotions dans la prise de décision

- Identifier la place des émotions au cœur de la prise de décision
- Nommer et assumer ses émotions pour reprendre la main et piloter ses décisions
- Utiliser l'intelligence émotionnelle pour interagir

Choisir le bon mode mental (rationalité et intuition)

Savoir quand faire confiance à son intuition, et quand pousser le raisonnement

- Les deux vitesses de la pensée – système 1, système 2
- Les clés de fiabilité de l'intuition
- Comment réveiller le système 2 quand nécessaire

Gérer la fatigue décisionnelle et le stress

Comprendre que la décision est incarnée, et tenir compte de ses limites physiques et de celles des équipes dans la gestion de la prise de décision

- Limites du self control et capacités cognitives
- Effet du stress sur la prise de décision
- Cas pratique d'efficacité décisionnelle : le camp de réfugiés

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée – 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : leaders au service de la collectivité

Formateur : Olivier DELETTRE, consultant senior et formateur, intervenant et conférencier Mines/Telecom

Objectif

A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité d'identifier et de mobiliser les outils qui permettent de créer les conditions qui soutiennent l'intelligence collective au sein de la collectivité.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Élus : clés et méthodes pour organiser, conduire et réussir vos réunions

Formatrice : Marine BALANSARD, consultante, conférencière, formatrice, experte en intelligence de la décision

Objectifs

- Maîtriser les basiques de l'organisation de réunion
- Savoir mener et extraire le meilleur de la réunion en parant les biais

Programme

Choisir la nature de la réunion en fonction des objectifs

Comprendre comment fonctionne l'être humain dès qu'il est en groupe, et les attentes naturelles qui en découlent pour les participants : adapter la nature de la réunion et gérer ces attentes en communiquant clairement les attendus

- Prendre conscience du "mode naturel" de prise de décision et des alternatives ; les confronter aux objectifs possibles pour une réunion
- Identifier avec exigence les objectifs, attendus, nature et calendrier de la réunion ET annoncer la couleur pour optimiser la participation et gérer les attentes
- Travailler l'engagement pour éviter la paresse sociale ; utiliser la proxémie comme levier d'efficacité

Comprendre la dynamique particulière du groupe qui se réunit : parer les biais du collectif

Connaître les principaux écueils du fonctionnement collectif et mettre en place les habitudes qui empêchent de tomber dans ces ornières

- Déjouer les pièges classiques du groupe qui décide : conformisme, pensée de groupe, effet de cour
- Travail à partir d'un cas pratique historique (Kennedy)
- Solutions relevant de la composition du groupe et de la vie du groupe

Laisser émerger toute l'intelligence du collectif

Réveiller les intelligences individuelles au service du groupe

- Développer les capacités d'écoute et d'attention (pour soi et les autres)
- Permettre l'opinion dissonante, la décision agile
- Cas pratique de réunion de groupe qui décide : dans le désert

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée – 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : clés, leviers, méthodes managériales pour bâtir une collectivité innovante

Formateur : Olivier DELETTRE, consultant senior et formateur, intervenant et conférencier Mines/Telecom

Objectifs

A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité de :

- Accélérer les progrès de performances de l'organisation
- Accompagner toutes les Instances et la gouvernance dans leur réflexions relatives aux innovations au service des missions et compétences des Départements
- Favoriser toutes les contributions internes et construire le dispositif de collecte de ces contributions

Programme

- Faisabilité et modalités d'une consultation interne réalisée auprès de l'ensemble des équipes
- Identifier les chantiers phares à enclencher
- Identifier les indicateurs de suivi et les outils de pilotage et de partage d'information avec les équipes

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

GESTION DE CRISE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Gestion des situations de crise : les fondamentaux

Formateurs : Olivier VELIN, expert-consultant en gestion de crise, communication de crise et continuité d'activité

Objectifs : A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité : de définir et caractériser une situation de crise ; de différencier une crise d'une catastrophe d'organiser et faire fonctionner une cellule de crise et de se prémunir contre les dysfonctionnements d'une cellule de crise, d'identifier les anomalies du/des processus de décision et d'analyser ces derniers rétrospectivement. Les auditeurs seront en capacité d'identifier les comportements humains lors de situations de crise et de mettre en œuvre une communication interne et externe optimisée, efficiente et adaptée.

Programme

Gestion de crise : définition, caractéristiques, champ d'application

- Événements ou crise ? / crise ou catastrophe ?

Dynamique de fonctionnement d'une crise : identifier ses phases et leurs caractéristiques

Organiser et faire fonctionner une cellule de crise

- La cellule de crise et ses acteurs
- Les parties prenantes internes et externes
- Le processus décisionnel en situation de crise
- La mise en œuvre des procédures de gestion de crise en vigueur
- Anticiper pour bien gérer
- Ne pas se tromper de crise

Se prémunir contre les dysfonctionnements de la cellule de crise

Identifier les anomalies du processus de décision : analyse rétrospective de cas

Connaître les conséquences des comportements humains lors de situations de crise

- Crise, stress et pièges mentaux
- Comportements des acteurs internes
- Comportements des acteurs externes

Communication et diffusion d'information, vecteurs de crise

- Communiquer pour convaincre / communiquer aux différentes étapes de la crise

Gestion de l'après crise et retour d'expérience

Conclusion sur les bonnes pratiques à retenir

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / • attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus et gestion de crise

1/2 journée de formation théorique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs : Sensibiliser les acteurs de la gestion d'une crise à apprécier pleinement les enjeux et conséquences des décisions prises ; établir un niveau homogène de connaissances sur les conditions de survenance et la dynamique de fonctionnement des crises ; créer un savoir faire collectif pour assurer la cohésion de la cellule de crise ; identifier les éventuelles vulnérabilités internes de la cellule de crise et repérer celles existant dans les dispositifs et procédures de crise en vigueur ; connaître les comportements humains susceptibles d'affecter la performance de la cellule de crise.

Programme :

Notions de crise : définition, champs d'application ; typologie des natures de crises et concomitance aggravante ; dynamique de déroulement d'une crise et caractéristiques de chaque phase d'une crise ; cartographie des parties prenantes.

Organisation de crise : constitution de la cellule de crise ; rôles, responsabilités et missions attendues de la cellule de crise et de chacun de ses membres ; principe de collégialité et ses conséquences.

Dysfonctionnements d'une cellule de crise : anomalies du processus de décision, par l'analyse d'un cas réel ; comportements humains et pièges mentaux au sein de la cellule de crise ; comportements et attentes des parties prenantes.

Principes clefs de décision efficace en situation de crise : techniques de déchiffrement de la crise affrontée : type, tempo, impacts présents et futurs, etc. ; physiologie et gestion du stress.

Gestion de l'après crise et retour d'expérience : restaurer la confiance et la cohésion ; le volet judiciaire ; capitaliser sur l'expérience.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Mise en application pratique de la gestion de crise par les élus

1/2 journée d'exercice de simulation

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs : La conduite d'une simulation de crise a pour but de « tester » l'efficacité de la cellule de crise en termes d'organisation, les comportements et la qualité des décisions prises dans le cadre de situations complexes.

Programme :

La simulation est observée par le formateur qui assiste à l'exercice et prend des notes. L'exercice est filmé en vidéo. Pendant l'exercice, l'accent est mis sur le respect du tempo de la crise et la capacité d'adaptation et de réponse des participants aux spécificités de la crise. Les observations sont exploitées et mises à profit lors de la séance de retour d'expérience à l'issue de l'exercice (retour « à chaud »).

Un premier tour de table permet de récupérer les commentaires et réactions « à chaud » des participants.

Pour clôturer la formation, le formateur présente une synthèse rapide du déroulement et des résultats de la session, orientée dans la double optique de :

- Améliorer l'efficacité personnelle de chaque membre de la cellule de crise,
- Perfectionner l'organisation et la performance de toute une équipe,

Le formateur établira un rapport de cette synthèse reprenant :

- Les objectifs de l'exercice,
- Les étapes clés,
- Un plan d'amélioration.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus : clés, méthodes et leviers d'actions pour déployer et piloter la communication de crise

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

Expliciter l'objectif et l'intérêt de la communication en situation de crise, connaître les spécificités des parties prenantes et en tenir compte dans l'établissement des messages de communication de crise, sensibiliser les membres de la cellule de crise à mesurer les impacts d'une communication de crise inappropriée ou mal ciblée.

Programme

Première journée

- Approche des risques
- Notions de crise
- Organisation de crise
- Dysfonctionnements d'une cellule de crise
- Principes clefs de décision efficace en situation de crise
- Communication et diffusion d'information, vecteurs de crise

Deuxième journée

- Usage des supports de communication
- Conception d'un message de communication de crise
- Simulation de crise (scénario)
- Conclusion

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées > 14 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus et communication de crise

1/2 journée de formation théorique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

La session de formation théorique vise plusieurs objectifs :

- Expliciter l'objectif et l'intérêt de la communication en situation de crise,
- Connaître les spécificités des parties prenantes et en tenir compte dans l'établissement des messages de communication de crise
- Sensibiliser les membres de la cellule de crise à mesurer les impacts d'une communication de crise inappropriée ou mal ciblée

Programme

Pourquoi communiquer ?

- Les parties prenantes et leurs attentes
- Communiquer aux différentes étapes de la crise

Communication et médias

- Mission et comportement des médias
- Modes d'échanges avec les médias

Le message de communication de crise

- Objectif du message
- Conception du message
- Points clefs et techniques d'élaboration

Gestion du stress

- Contrôle respiratoire
- Posture et gestuelle
- Positionnement de la voix et ton du discours

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus et communication de crise

1/2 journée de formation pratique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

La session de formation pratique vise plusieurs objectifs :

- concevoir des messages de communication de crise
- se préparer à une interview téléphonique ou radio
- se préparer à une interview TV ou à un débat télévisé

Programme

Créer un message de communication de crise

- Les pièges à éviter dans la préparation du message
- Anticipation des questions et des réactions

L'interview de crise et ses risques

- Préparer et se préparer à l'interview
- Enoncer le message de communication de crise
- Faut-il répondre aux questions ?
- Gérer une situation houleuse ou une question agressive
- Clôturer l'interview

Le passage face à la caméra

- Les pièges de l'image
- Arrière-plans, posture et gestuelle
- Gérer les questions pièges
- Clôturer l'interview

Les impacts de la communication de crise

- Se préparer psychologiquement aux suites de l'interview
- Analyser et tirer les conséquences des réactions produites

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h
Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

La communication de crise face aux réseaux sociaux

Formatrice : Sandrine DAUDÉ, formatrice et consultante en stratégie : communication, image, réseaux, crise

Objectifs

Être capable de définir une stratégie de gestion de crise adaptée aux réseaux sociaux :

- Identifier des référents type « Community Manager » pour identifier les facteurs de crise afin de les éviter au maximum,
- Réaliser une veille sur les réseaux,
- Poser des processus de réponse à la crise sur les réseaux sociaux, préparés et validés et adaptés à ce type de média ultra-rapide et courts en texte

Contexte

Les réseaux sociaux sont le reflet de notre époque. Ils muent aussi vite qu'une mise à jour de navigateur, instaurent un nouvel échange entre une marque, une structure et ses « clients/citoyens /consommateurs /usagers - ultra connectés et avisés ». Basés sur l'infobésité, les réseaux sociaux sont des espaces où les paroles viralisent, se transforment, où la marque/structure est tributaire de ses fans, suiveurs, followers et attaquants de divers horizons. Le risque est énorme : la barrière de l'écran laisse permettre des réactions virulentes, incontrôlées et en nombre.

Programme

Le « Community manager » - porte parole réseau social & veilleur & activateur de réponse : compétences, outils

- Compétences et valeurs en lien avec la structure
- Les plus du bon community manager
- Outils du community manager > outils d'alerte, analyse et statistiques
- Objectifs qualité
- Enjeux et règles d'or

Bonnes pratiques du Community Manager vis-à-vis des communautés

- Pourquoi suis-je là ?
- Quel positionnement adopter ? Quelles responsabilités ?
- Information ascendante et descendante
- Le veilleur
- Outils

- Exemples d'outils, de positionnements et cas concrets

Stratégie de présence et typologie des fans

- Identifier les types de fans, de suiveurs, d'attaquants
- Animer et modérer efficacement – Sens de la formule, pouvoir de persuasion
- La structure doit-elle être présente sur les réseaux sociaux ?
- Modèle et processus de réponses à des situations de crise médiatique / réseaux sociaux
- Ateliers tac au tac sur les réponses à apporter / crise réseau social

Gestion de crise / réseau social – identification du buzz et de l'enflammement

- Origine de la crise
- Premices et signaux faibles
- Identification des communautés à risques et leaders d'opinion
- Comprendre le fonctionnement des journalistes et des médias sociaux en situation de crise.
- Cas de début de bad buzz
- Points-clé pour identifier les prémices d'un bad buzz

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

La communication de crise face aux réseaux sociaux

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Gestion de crise – la boîte à outils pratique

- Comment répondre à une attaque sur les réseaux sociaux
- Information négative et crise : évaluer la portée de la crise, les risques pour la structure et les équipes, les relations partenaires, les conséquences/salariés, et syndicats
- Temps de réactivité et cellule de crise média réseau social
- Bonnes pratiques et modèles : plan d'action & éléments de langage
- Utilisation de la communauté réseau social pour gérer la crise, savoir adapter la réponse au contexte et à la communauté
- Opportunités de la crise ? savoir les créer
- Point sur la gestion de crise « interne » : un ex-salarié se plaint, que faire ?
- Apprendre à sensibiliser les collaborateurs
- La veille en situation de crise, identifier et « neutraliser » les communautés à surveiller
- Cas concrets et ateliers de travail sur différents types de crise en lien avec la structure

Faire appel à des influenceurs pour sortir d'une crise

- Identifier les influenceurs pertinents pour gérer une crise
- Utiliser la crise comme une opportunité
- Transmettre les éléments de langage aux influenceurs

Buzz et viralité

- Et après ? Pourquoi les commentaires négatifs « restent » sur Google ?
- Les forums et avis clients

Comment sortir de la crise, se protéger et anticiper les prochaines crises médiatiques ?

- Savoir revenir à la normale
- Rester vigilant quand la crise est finie
- Analyse en sortie de crise : ampleur buzz – causes de la crise et/ou surprise – termes utilisés – communautés actives
- Identifier les forces et faiblesses de la structure/crise médiatique réseau social.
Repérer les vulnérabilités et définir des scénarios.
- Proactivité et processus à mettre en place : messages & images parlantes & mots clés
- Composer ou valider sa cellule de crise média réseau social : organisation, membres permanents, experts, porte-parole...
Portes parole formés type Community Manager
- Cartographier les publics cibles : interne, clients/partenaires, médias. Mettre en place un plan de reconquête des cibles.
- Référencement naturel et e-reputation, comment y remédier.
- Impliquer les équipes internes.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Gérer une crise médiatique

Formatrice : Sandrine DAUDÉ, formatrice et consultante en stratégie : communication, image, réseaux, crise

Objectifs

Effectuer un diagnostic de crise, maîtriser les « gestes qui sauvent » en communication de crise, gérer l'organisation des flux d'information et d'une cellule de crise, gérer les relations médias, institutionnelles, partenaires et salariés et syndicats.

Établir une stratégie de communication pour faire face à la crise médiatique :

- communiquer en situation de crise
- comprendre les pièges de la communication en situation d'urgence
- intégrer les réseaux sociaux dans sa stratégie de communication

Contexte

Chaque crise est imprévisible et peut toucher n'importe quelle collectivité, n'importe quand. C'est pourquoi, il faut l'anticiper, y être préparé, l'identifier, décider d'une stratégie et élaborer un plan de communication à mettre en place.

Cette formation donne les clés et une boîte à outils pour comprendre le phénomène de crise, anticiper et mieux se préparer à la gérer intelligemment et efficacement, en protégeant la structure et ses salariés.

Comment organiser sa veille et sa cellule de crise ? Quelles sont les bonnes questions à se poser pour faire face à la pression médiatique ? Comment élaborer une stratégie de réponse et répondre sans entacher la réputation de la structure et en restant fidèle à ses valeurs ?

À l'ère des cyberattaques, du greenwashing, des crises économiques, sociales et sanitaires, la communication de crise est l'épine dorsale de la gestion de crise. Lors de cette formation, les participants apprendront à identifier les pièges à éviter et les attitudes à favoriser, afin de sécuriser la réputation de l'entreprise, de maintenir un équilibre avec les salariés et les partenaires extérieurs.

Programme

Éléments forts / gestion médiatique de situation de crise :

- analyser avec pertinence la situation
- les parties prenantes et leurs attentes
- anticiper pour bien gérer
- ne pas se tromper de crise

Comprendre les attentes et les comportements particuliers des journalistes lors d'une crise pour mieux leur répondre

- Journalistes : ce qu'ils recherchent, ce qui les motive, en situation sensible
- Rapidement comprendre l'intérêt médiatique de la situation sensible pour les journalistes et les points qui vont cristalliser leur attention en lien avec l'importance 'médiatique' de la structure

Les outils de réponse / médias

- Communiqué de presse / Point presse / Conférence de presse / Interview

Anticiper les particularités de l'interview en période complexe : mode dégradé, incertitude, pression des médias...

- Savoir préparer l'interview en un temps compressé
Outil : fiche MEMO en mots clés et informations vérifiées indispensables
- Définir des messages en ligne avec la stratégie de com de crise
Outil : Fiche MICRO : Message / Image / Cible / Réseau / Objectif de Communication
- Choisir un champ lexical mesuré : peser les mots
 - les pièges à éviter lors de la première déclaration
 - la chasse aux petites phrases, les mots connotés ou à risquesOutil : fiche Mot Dangereux / Structure et crises potentielles
- Utiliser les trames et les messages qui apaisent en situation de crise
Outil : Compassion Action Transparence / Compassion Rassurer Impulser

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

Gérer une crise médiatique

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Dire en centrant l'interview sur les messages prévus et garder le contrôle

- Tenir le cap : centrer le discours sur les messages retenus
- Utiliser les techniques d'évitement : savoir ne pas répondre à toutes les questions, disque rayé
- Ne pas se laisser interrompre : dans un contexte de crise, prise de parole réussie
- Conclure en synthétisant le message central

Ne pas tomber dans les pièges de l'interview

- Maîtriser les nouvelles approches et méthodes des journalistes : les clés pour repérer les « tournages sauvages », les caméras discrètes, les téléphones portables, les micros inquisiteurs...
- Savoir les questions pièges : comment ne pas dériver vers les sujets sensibles
- Répondre avec fermeté sans se laisser déborder par les émotions
- Gérer les questions déstabilisantes
- Exercer son droit de réponse
- Tenir les journalistes « accrocheurs » à distance

Gestion du Non-Verbal : en situation difficile, savoir contrôler sa posture

- Travailler ses appuis au sol pour ne pas être déstabilisé lors d'une interview,
- Vos gestes et votre regard parlent pour vous lors d'un point presse,
- Votre voix un outil pour convaincre lors de la lecture d'un communiqué,
- Réduire le trac par la respiration.

Communication médias à adapter selon le cycle de vie d'une crise

- Définition d'une crise, d'une alerte, d'une urgence
- Les différents types de crises et leur cycle : la crise préliminaire, l'aiguë, la chronique et cicatrisation
- Mettre en place une échelle de niveau de crises et définir à quel niveau est une crise
- Les différentes étapes : accumulation de fragilités, évènement déclencheur, impact, gestion de la crise, la réparation
- Le risque de surprise
- Préparation de la sortie de crise et du retour à la normale / image, média, partenaires et salariés

Stratégie opérationnelle pour anticiper et se préparer à une période de crise médiatique

- Savoir anticiper les sujets sensibles créateurs de crise, préparer un dispositif de réponse avec porte-parole média identifié et entraîné
- Prévoir un plan d'action et des messages forts pour chaque situation de crise, selon une échelle de niveau
- Connaître les différents média et les journalistes pour mettre en place une stratégie média impactante et efficace selon les sujets de crise

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Exercice du mandat à l'international

PRATIQUE DE LA LANGUE ANGLAISE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

S'exprimer avec confiance en anglais pour un impact fort sur vos publics anglophones

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

Communiquer en anglais n'a jamais été aussi important pour les élus, alors que les régions rivalisent pour attirer de grands événements internationaux et que la France accueille chaque année le plus grand nombre de visiteurs étrangers. Les visiteurs participent souvent à des conférences locales et régionales où les élus peuvent les convaincre de l'importance de leur région et de leur localité pour les événements internationaux et pour les investissements étrangers.

Objectif

Communiquer avec assurance en anglais en toutes circonstances

Programme

- Leçons individualisées pour chaque niveau d'anglais : débutant, moyen, confirmé
- Les cours sont adaptés aux particularités de chaque élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

- Communiquer avec succès auprès de publics internationaux signifie s'adapter au style de présentation anglo-américain, qui diffère considérablement du flux logique français.
- La maîtrise du style anglais international est la clé qui vous permettra de franchir les barrières culturelles et de passer des messages convaincants à fort impact.
- Ceci est particulièrement important au regard du nombre de visiteurs attendus pour les JO notamment.
- Une maîtrise de la communication internationale est également utile pour s'adresser aux investisseurs internationaux et pour attirer les grands événements dans votre région.

Objectifs

- Communiquer avec confiance pour un impact fort en anglais en toutes circonstances.
- Créer des présentations convaincantes pour des publics anglophones
- Réussir la prise de parole en anglais

Programme

Comprendre le modèle anglo-américain et communiquer à travers lui, en s'assurant que les messages passent bien auprès des publics internationaux de langue anglaise.

Demi-journée consacrée à l'apprentissage du modèle anglo-américain, tant au niveau du contenu que de la présentation

- Comprendre son public et s'adresser à ses intérêts
- Sélectionner quelques messages clés
- Commencer par la conclusion et la répéter - un exemple de la différence avec les présentations en français
- Restez bref et simple : structure claire, phrases courtes et pas de jargon
- La personnalisation de la présentation est la clé de l'engagement de votre public
- L'engagement mène à la compréhension et à l'adhésion

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Exercices d'une demi-journée appliquant le modèle anglo-américain

- Nous créerons une présentation fictive à partir d'une proposition que vous ferez concernant votre localité ou votre région.
- Nous construirons un flux logique destiné public anglophone.
- Prise de parole

Moyens et méthodes

- Enseignement puis application du modèle anglo-américain de communication avec les publics internationaux de langue anglaise
- Une demi-journée d'enseignement et une demi-journée d'application du modèle pour construire une présentation et s'entraîner à la faire.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Maîtriser l'Écriture à Valeur Ajoutée en anglais

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

- La manière dont vous écrivez est aussi importante que le contenu de vos écrits. Ceci est d'autant plus important aujourd'hui avec les plates-formes en ligne.
- L'écriture à Valeur Ajoutée est une méthodologie comportant des techniques qui améliorent votre écriture et en renforcent l'impact.
- Vos communications seront améliorées afin d'atteindre des publics internationaux de langue anglaise, habitués à un style de présentation concis.
- Par exemple, comment convaincre votre public anglophone des raisons pour lesquelles votre région ou votre localité devrait être sélectionnée pour des événements internationaux ou des investissements étrangers.

Objectifs

- Renforcer l'impact de vos messages
- Enrichir votre contenu
- Fluidifier votre écriture pour la rendre plus attractive et plus convaincante

Programme

- Apprendre les principes de l'Écriture à Valeur Ajoutée
- Comprendre son public
- Prendre en compte les intérêts de votre public
- Convaincre votre public
- Comment "moins peut être plus"

Moyens et méthodes

Demi-journée d'apprentissage de la méthodologie

- De préférence en présentiel
- Identifier les grands principes d'une écriture convaincante

Atelier d'une demi-journée avec des exercices d'application

- Analyse des textes et exercices d'amélioration
- Création des textes sur un sujet vous concernant
- Cet atelier vous aidera à créer des messages mieux compris par vos publics

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Maîtriser l'Écriture à Valeur Ajoutée en anglais

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Conduire des projets de politiques publiques

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPE



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents



La nouvelle administration américaine : enjeux économiques et stratégiques pour les collectivités françaises

CONFÉRENCE de Seth GOLDSCHLAGER, expert reconnu en affaires publiques internationales et en communication stratégique, y compris en lobbying aux États-Unis et en France. Ancien journaliste pour Newsweek, il a été directeur des affaires publiques pour IBM en Europe et à Washington, a développé la pratique des affaires publiques et de la communication corporate de Publicis Consultants en Europe. Seth GOLDSCHLAGER est diplômé de l'Université Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Contexte

Cette conférence s'adresse aux élus locaux français souhaitant comprendre les impacts des nouvelles politiques américaines sur les entreprises, organisations et individus de leurs collectivités. Les décisions prises à Washington, notamment sur les tarifs douaniers, les relations commerciales, et les régulations sur les voyages et visas, peuvent présenter des opportunités mais aussi des défis. L'analyse se concentrera sur les réalités spécifiques des territoires des participants afin de les outiller pour protéger leurs intérêts, tirer parti des évolutions globales.

Programme

- **Analyse sectorielle** : effets des politiques américaines sur des secteurs clés, notamment l'industrie, l'agriculture, les technologies, l'aéronautique, et le tourisme, avec des exemples concrets liés aux spécificités des collectivités participantes
- **Régulations et mobilité** : impacts des restrictions ou modifications concernant les voyages et les visas, et leurs répercussions sur les entreprises locales, les organisations et les individus
- **Stratégies locales et initiatives publiques** : identification des opportunités de partenariats économiques, des mesures pour attirer des investissements internationaux, et des initiatives que les collectivités peuvent prendre pour soutenir les entreprises, organisations et individus potentiellement affectés par les nouveaux défis ou bénéfices des politiques américaines

Grâce à des échanges interactifs et des exercices pratiques, les participants bénéficieront d'outils adaptés à leurs collectivités pour anticiper les transformations économiques, sociales et autres, développer des stratégies gagnantes, et mettre en œuvre des actions concrètes en réponse aux évolutions globales.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Date : mercredi 26 mars 2025

Horaires : 13h30 à 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Participation : 200 € nets de taxes + 50 € si élu

Élus, comment intégrer les éléments de mondialisation aux politiques publiques départementales ?

Formateur : Yannick LECHEVALLIER, expert coopération décentralisée

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants appréhendent mieux les enjeux de l'international dans et pour la collectivité au-delà des pratiques habituelles de coopération décentralisée. Ils seront capables d'élargir les réflexions sur leurs politiques publiques à partir d'éléments de diagnostic de leurs territoires impactés par la mondialisation. Les réflexions toucheront autant au développement de l'innovation publique qu'à l'identification de nouvelles vulnérabilités.

Programme :

- 1 - Rappel de l'histoire des engagements internationaux des collectivités
- 2 - Le cadre juridique de l'Action internationale des collectivités territoriales (AICT) : de 1992 à 2021, quelle évolution de l'engagement des CT et de l'appui de l'État ?
- 3 - Au-delà de l'AICT ; quelles opportunités et vulnérabilités liées à la mondialisation sur le territoire départemental ?
- 4 - Identifier les points d'appuis pour prendre en compte ces nouvelles problématiques.
- 5 - Structurer la prise en compte de l'internationalisation du Département dans les différentes politiques publiques.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Exercice du mandat

COACHING FORMATIONS INDIVIDUELLES



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Trouver sa place d'élu local et réussir son mandat

Formatrice : Formatrice en communication depuis une quinzaine d'années et coach formée au CNAM (Conservatoire National des Arts & Métiers) en 2011, Virginie OKS intervient notamment sur les thématiques de leadership, de légitimité et d'alignement professionnel.

Objectifs

Permettre à l'élu local de s'investir dans son mandat, d'en comprendre les tenants et les aboutissants afin de gagner en confiance, en légitimité et en efficacité. .

Programme

- Comprendre les enjeux et décrire son écosystème local,
- Identifier la place que l'on souhaite occuper, les sujets sur lesquels s'investir et travailler,
- Communiquer efficacement, valoriser le travail réalisé

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Accompagnement personnalisé, sous forme de coaching de 3 x 3 heures, réalisé dans les locaux de l'IFET, à Paris.

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 9 heures

Date : nous consulter

Horaires : à définir

Lieu : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay Trouin, Paris

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 1

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Renforcement des compétences managériales et de communication des décideurs publics et média coaching

Formatrice : Formatrice en communication depuis une quinzaine d'années et coach formée au CNAM (Conservatoire National des Arts & Métiers) en 2011, Virginie OKS intervient notamment sur les thématiques de leadership, de légitimité et d'alignement professionnel.

Objectifs

Travail personnalisé visant à permettre au dirigeant public d'identifier les leviers lui permettant de gagner en confiance, en sérénité et en efficacité pour mener à bien ses responsabilités et ses représentations.

Programme

- Leadership : travailler en équipe, comprendre la logique des mondes (politiques et administratifs) afin de les faire dialoguer et coopérer, logiques et complémentarité pour piloter les équipes, les piliers du pilotage managérial
- Confiance : réaliser un SWOT décisionnel, assumer les décisions, trancher
- Communication : savoir fédérer, apprivoiser son image, faire savoir les savoir-faire, incarner et représenter les réalisations

Une discussion préalable entre l'élu ou le cadre dirigeant et la formatrice Virginie OKS sera réalisée en amont de la tenue de la formation afin de faire le point sur les sujets et thématiques à aborder prioritairement.

Renforcement des compétences permettant :

- De faciliter la prise de décision
- De faciliter les prises de parole en public et médiatiques
- De renforcer et d'accroître la légitimité managériale, la prise de fonction et le leadership

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Accompagnement personnalisé / Formation individuelle

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Média coaching

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, Virginie OKS est formatrice en communication et coach.

Contexte

Régulièrement sollicités par les médias, des élus préfèrent parfois éviter ces prises de parole qu'ils considèrent sans intérêt voire dangereuses... Pourtant élus et journalistes sont chacun des maillons essentiels de notre démocratie. Plutôt que d'éviter les journalistes, pourquoi ne pas chercher à comprendre comment ils travaillent, comment ils fonctionnent afin d'envisager une relation gagnante avec eux ?

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Répondre à une interview (presse, TV, radio, web) ;
- Comprendre les contraintes et ce que les journalistes attendent ;
- Utiliser les médias pour faire passer vos messages.

Programme

- Savoir distinguer information et communication
- Eléments de contexte sur l'univers médiatique français (comment travaillent les journalistes, quelles sont leurs contraintes...)
- La communication non verbale
- La communication verbale (travail sur les éléments de langage, punchline...)
- Méthodes pour gagner en confiance et être efficace en toutes circonstances

Des exercices/cas pratiques filmés puis débriefés permettront aux auditeurs de s'entraîner en situation quasi réelle et d'identifier des pistes d'amélioration pour progresser rapidement.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

**Accompagnement
personnalisé /
Formation individuelle**

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 x 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 10h - 13h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 1

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Exercice du mandat

MÉDIA TRAINING FORMATION PERSONNALISÉE

- Débat contradictoire
- Émission de télévision
- Interview radio
- Web, Internet
- Relations presse

Pour élus locaux et parlementaires



PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Média training / studio de télévision

Un studio de télévision professionnel éphémère dans vos locaux le temps d'une session de groupe en intra

Formateurs : Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub et Jean-Luc VALTEAU, cadreur et réalisateur TV

Dispositif pédagogique

Lors du déploiement de ce dispositif pédagogique, le mobilier habituellement identifié sur des plateaux TV professionnels s'accommode de celui de la salle qui sera mise à disposition par la collectivité locale accueillant la formation.

Lors de l'intervention, l'affichage au cœur du studio mobile de la véritable identité visuelle et de la signalétique d'une chaîne TV, studio de radio (régionale ou nationale) sont diffusées (lorsque l'affichage sur le mur est possible).

L'agencement des situations d'exercices, la mise en scène, mais aussi l'attitude du cadreur/réalisateur, instaurent une dynamique professionnelle auprès des participants en les confrontant à la réalité du monde médiatique actuel.

Les projecteurs/spots sont disposés de façon à recréer l'ambiance de la réalité d'un plateau de télévision ou de radio régional ou national. La lumière est aussi mobilisée pour créer les décors : store vénitien, effets de lumière, etc. Avant l'émission, le plateau est plongé dans la pénombre. N'apparaissent alors à l'écran que les silhouettes des invités.

Comme lors d'une interview télévisée réelle, La lumière monte progressivement en intensité pour devenir maximale à la fin du jingle musical. À l'issue de l'exercice, le jingle musical de fin d'émission se fait entendre et les projecteurs s'éteignent. La conjugaison de la lumière avec la musique a pour but d'accroître l'intensité et la réalité de la mise en situation auprès des participants. Le jingle musical (7-12 secondes) est choisi en fonction de la nature de l'émission : magazine d'information, d'investigation, débat contradictoire, ...

Les images des plateaux TV captées par la caméra sont rediffusées en direct sur le moniteur. Elles montrent aux auditeurs qui ne sont pas encore passés devant la caméra, la réalité, la dynamique d'un plateau TV et la manière dont les participants à venir seront filmés par des professionnels mobilisant différentes valeurs de plans. Les visages, les mains peuvent en effet trahir des attitudes déstabilisées ou au contraire, assurées.

Le moniteur sert également à la rediffusion des exercices lors des séances d'analyse. Il est fixé sur un trépied mobile, ce qui permet de le placer aisément et librement dans la salle. Afin d'accroître le réalisme du tournage de l'interview, le son du plateau TV est retransmis au public par des enceintes mobiles.

Accompagnement personnalisé

PUBLICS :

- Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents
- Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée / 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Média training / studio de télévision

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Objectifs

- Réussir une interview dans un environnement professionnel dédié en intégrant la règle du jeu des médias
- Délivrer une information claire et précise
- Maîtriser son trac, gagner en confiance
- Optimiser sa communication non verbale

Résultats attendus de la formation : à l'issue de la session le participant est en mesure, dans un environnement de télévision professionnel, de faire passer son message, de manière assurée et convaincante.

Préparation sur le fond et la forme de l'interview

- Une invitation en direct pour dire quoi, à qui et dans quel contexte ?
- Identifier les codes d'un studio de télévision/Radio pro
- Gestion du stress et du trac : exercices de respiration et de décontraction

Ajuster dans un environnement télévisuel son message au profil du public

- Intégrer le langage des couleurs dans ses réponses
- Accrocher la motivation du public
- Reformuler pour favoriser la mémorisation du message
- Construire un argumentaire tête, cœur, corps

Délivrer un message lors d'une matinale radio

- La recherche du mot "confort" dans les questions
- Faire face à l'imprévu, développer son esprit d'à propos
- Placer sa voix / être conscients des refrains posturaux et langagiers
- Contrôler la longueur de ses réponses / être capable de faire synthétique en étant précis **Less is more**.

Attitudes face caméra

- Le rôle des mains et gestes / l'utilisation du regard / les spécificités d'un plateau multi caméras

L'interview polémique radio ou TV

- Répondre sans se dérober, sans perdre son calme / en s'efforçant de faire passer son message
- Refuser d'avoir le mauvais rôle



SUITE PAGE SUIVANTE >

Média training / studio de télévision

> SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

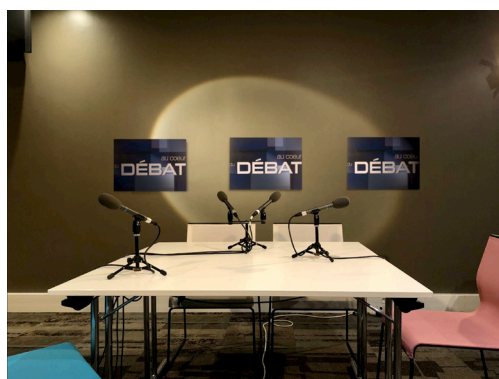
Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.



Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Tarifs des formations

Vous souhaitez **adapter un dispositif pédagogique** à vos besoins, vous envisagez de bâtir un dispositif pédagogique axé sur une thématique de **formation spécifique** et/ou nécessitant une ingénierie pédagogique dédiée :

Contactez-nous afin d'obtenir un devis sur mesure !

Bulletin d'inscription

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur :
Nom - Prénom :
Fonction / Mandat :
Collectivité :
Adresse de la collectivité :
Téléphone :
Courriel du correspondant formation (indispensable) :
Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :
Tél. mobile : Courriel :
Cochez SVP la case identifiant le mode opératoire de la formation :
☐ **INTER** dans les locaux de l'IFET, 6 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris
☐ **VISIOCONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE**
Personne en situation de handicap : nous contacter

Je souhaite m'inscrire à la formation dont l'intitulé est :
.....
prévue pour se dérouler à Paris dans les locaux de l'IFET le :
..... / / deh..... à h

Le stage doit être facturé : ☐ à la collectivité ☐ directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 690 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 650 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Date et signature / Cachet de la collectivité

Bulletin à retourner documenté et signé à l'IFET par voie de courriel + scan PDF à :

ifet@departements.fr ; renepierre.almeras@departements.fr

ou au correspondant formation de votre collectivité qui transmettra

Bulletin d'inscription valant convention simplifiée

APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IFET DURANT LE DÉPLOIEMENT INTRA / INTER / VISIO DU DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ; lors du déploiement d'un dispositif de formation IFET réalisé en INTRA au cœur des locaux d'une collectivité locale commanditaire, en INTER dans les locaux de l'IFET à Paris ou en VISIO-CONFERENCE les modalités du Règlement Intérieur de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux s'appliquent à l'ensemble des participants en formation. Le Règlement Intérieur de l'IFET est consultable dans le catalogue de l'IFET téléchargeable depuis le site <https://ifet.fr/sites/default/files/catalogue/IFET-catalogue.pdf>. Lors du déploiement du dispositif pédagogique en INTRA ou en VISIO les auditeurs doivent être informés que le Règlement Intérieur de l'IFET s'applique et que chaque auditeur doit respecter après en avoir pris connaissance, le Règlement Intérieur de l'Institut Pour la Formation des Élus Territoriaux durant toute la durée de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION : • Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité - Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier, courriel ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 7 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 7 jours. Tout stage commencé est intégralement dû. • Annulation et report du fait de l'IFET - Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par courriel, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

RIB

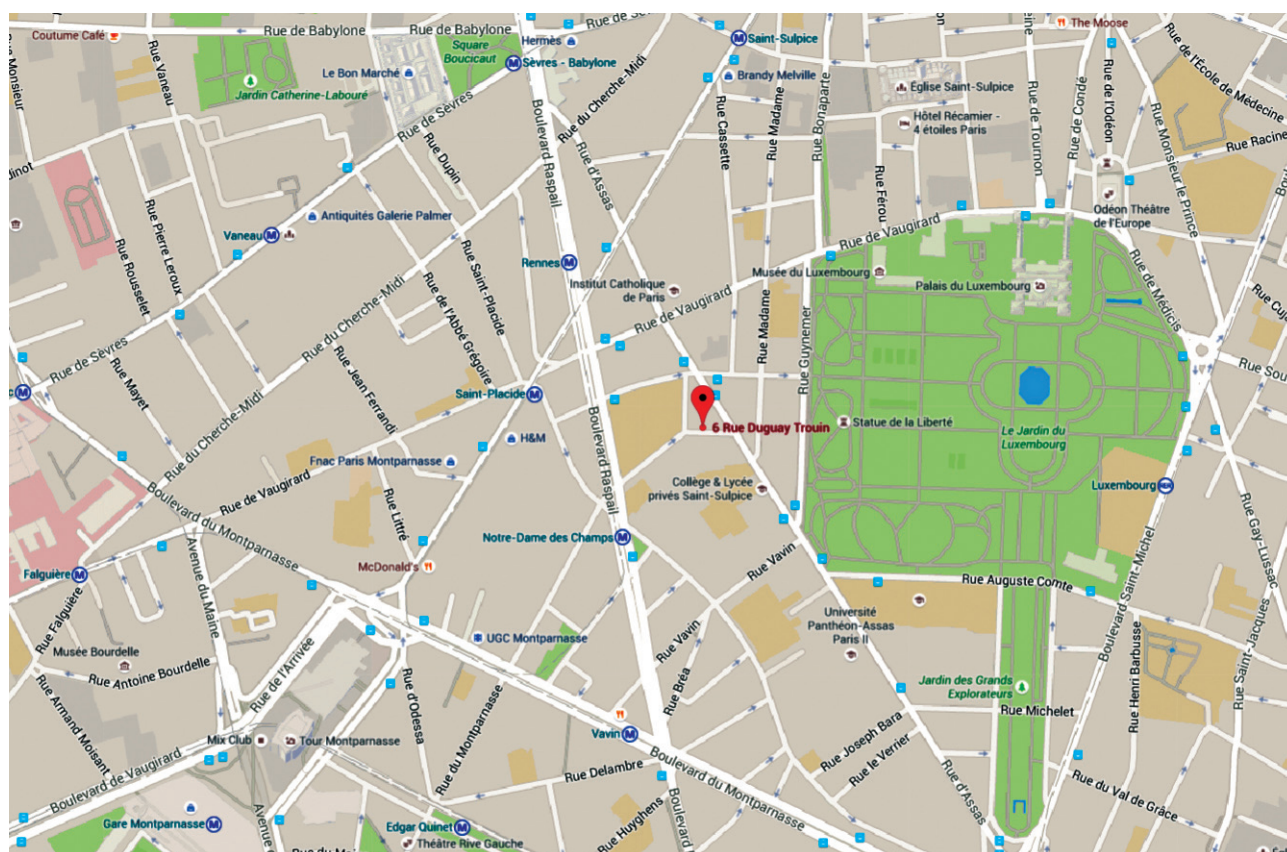
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000008286K	58	PARIS ANJOU (00453)
Identification internationale	IBAN FR08 3000 2004 5300 0000 8286 K58		Code B.I.C.	CRLYFRPP
Titulaire du compte :	IFET			

Comment venir à l'IFET ?

Plan d'accès

Adresse : 6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

- Accès métro : Saint-Placide (ligne 4), Rennes ou Notre Dame des Champs (ligne 12)
- Accès RER : Luxembourg
- Accès bus : 58 - 68 - 82 - 83 - 89 - 94 - 95 - 96
- Accès en voiture :
En venant de Lyon, Bordeaux, Rennes : Accès A6a > porte d'Orléans
En venant de Strasbourg : Accès A4 > porte de Bercy
En venant de Lille : Accès A1 > porte Maillot



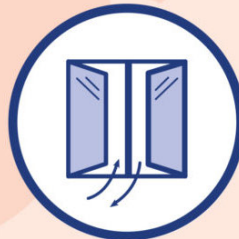
INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Porter un masque
quand il est obligatoire ou
recommandé**



**Aérer chaque pièce
10 minutes toutes
les heures**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Protocole d'accueil des stagiaires

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Protocole d'accueil des stagiaires

Mesures barrières Covid-19 Accueil des participant(e)s aux formations

Bienvenue

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau dans les locaux de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux.

En réponse au contexte sanitaire actuel, nous avons adapté nos modalités d'organisation de dispositifs pour garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs/trices présents(es) sur notre site (auditeurs / auditrices, acteurs administratif, formateurs...). Nous appliquons les recommandations sanitaires en vigueur spécifiques aux organismes de formation.

Merci de bien vouloir vous référer aux consignes mentionnées ci-après et de les appliquer strictement.

Nous sommes à votre disposition et vous encourageons à nous solliciter pour répondre toute question relative aux modalités d'application des consignes sanitaires.

À votre arrivée,

- **Merci de respecter les gestes barrières et les distances physiques.**
- **Merci de prendre connaissance des affichages notamment les signalétiques sur les règles de circulation sur le site de formation.**

Produits désinfectants mis à disposition

Gel hydro-alcoolique mis à disposition des stagiaires dans l'ensemble de nos locaux.

A proximité du distributeur d'eau situé dans le grand hall d'accueil de l'Institut, dans les sanitaires, distributeurs muraux, et dans les salles de cours.

Savon liquide dans les sanitaires.

Nettoyage et désinfection

Les sanitaires, les salles de cours de l'IFET et les circulations sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

Les surfaces communes et points de contact (rampes d'escaliers, distributeurs de gel hydroalcoolique, sanitaires, distributeurs de papier WC, distributeurs de papier essuie-mains, poignées de porte, interrupteurs...) sont régulièrement nettoyés et désinfectés.

Fournitures

Les fournitures : stylos, feutres, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagées.

Chacun (formateurs et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone, stylos...).

Pauses

- Les pauses se font par roulement : lorsqu'un groupe d'auditeurs en formation est en pause, le ou les autres groupes ne doivent pas être en pause.

Protocole d'accueil des stagiaires

- Merci de respecter les gestes barrières en vigueur au sein du centre de formation des affichettes rappelant les gestes barrières sont disposées sur les portes de chaque salles de formation
- Au moment de la pause, ouvrez les fenêtres pour aérer la salle.

Capacité d'accueil dans les salles de cours

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les formations ayant des organisations spatiales différentes sont réalisées en respectant les gestes barrières.

Lorsque les formations exigent des déplacements dans l'établissement, nous dédions des salles dépassant largement ces capacités de manière à assurer la fluidité des déplacements.

- Salle Michel DINET, située au rez-de-chaussée
- Salle Jean-Jacques BARBAUX, située au premier étage

Documents pédagogiques

Les formateurs et intervenants mobilisés pour assurer le déploiement du ou des dispositifs pédagogiques auxquels vous êtes inscrit, utilisent prioritairement les transmissions par mail pour communiquer les documents pédagogiques et autres documents à vous remettre.

Cela étant, l'ensemble des documents qui vous seront remis pendant le temps de formation, sera réalisé et placé dans la salle la veille de son utilisation et/ou vous sera remis à la première heure lors de votre entrée en formation (questionnaires d'autoévaluation, supports pédagogiques, plaquettes, feuilles, supports de travail...).

Émargements

Les listes d'émargements seront sur table. Merci de les signer par demi-journée à votre arrivée en utilisant votre propre stylo.

Tout sera mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

En cas de problème, merci de vous adresser à :
René-Pierre ALMERAS, Directeur Général Adjoint de l'IFET :
01 45 49 64 02 / 06 70 10 52 14

Règlement intérieur de l'IFET

Règlement intérieur de l'IFET

Règlement intérieur de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux IFET établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail.

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux. Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque stagiaire.

Ce règlement intérieur a pour finalité de définir et préciser les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne stagiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation mise en œuvre par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux.

SECTION A : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de la formation à laquelle il participe en tant qu'auditeur, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

René-Pierre ALMERAS : 06 70 10 52 14 / 01 45 49 64 02

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'institut pour la Formation des Élus Territoriaux à chaque niveau du bâtiment. Le participant à une formation doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Règlement intérieur de l'IFET

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Il sera mis à la disposition des stagiaires lors des pauses des boissons non alcoolisées (eau – thé – café – jus de fruits).

Article 5 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la Caisse de Sécurité Sociale compétente.

SECTION B : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 1 – Assiduité du stagiaire en formation

Article B1 - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article B2 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, ...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article B3 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement « Feuille de présence » au fur et à mesure du déroulement de l'action.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de

Règlement intérieur de l'IFET

présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 7 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans les locaux de formation, à la vente de biens ou de services.

Article 8 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés **.

Exemple : formations en lien avec les conduites à tenir en milieux inondés.

Article 9 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite :

- le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation ;
- il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le/les formateurs ;
- le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article C.1 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Blâme ;
- Exclusion temporaire de la formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

Règlement intérieur de l'IFET

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
(NB : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) et/ou le financeur du stage.

Article C2 – Garanties disciplinaires

Article C2.1 - Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article C2.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article C2.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article C2.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Article 11 – Diffusion du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Personnes en situation de handicap



Personnes en situation de handicap

Historique et présentation de l'IFET

L'IFET institut pour la Formation des Élus Territoriaux a été créé en décembre 1933 à l'initiative du Président et du Directeur Général de l'Association des Présidents de Conseils Généraux (APCG) dans le prolongement de la **loi de 1992** visant, au travers de l'instauration de formations, à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Modèle juridique

L'IFET est une association Loi 1901 déclarée au Journal Officiel le 14 décembre 1993.

Buts et objectifs

Renforcer les compétences quelle que soit leur situation au regard du handicap dans le respect de la législation du Code de la Formation professionnelle continue et du Code du travail.

- Des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
- Des collaborateurs d'élus et des agents de la collectivité
- Des personnels au sein des PME/PMI

Votre contact :

René-Pierre ALMERAS,
Directeur général adjoint de l'IFET
01 45 49 64 02 / 06 70 10 52 14

Personnes en situation de handicap

L'association IFET a été créé en 1993.

Les missions de l'Institut sont toujours réalisées dans le respect des principes ci-après identifiés :

- Capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins formulés par les acteurs élus et/ou agents des collectivités.
- Égalité de chacun des acteurs élus et/ou agents dans l'accès au service, les tarifs et la continuité.

Atouts : du fait de la grande diversité de son offre de formations et de la véritable adéquation avec les besoins recensés auprès des acteurs des collectivités, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux bénéficie auprès des collectivités locales d'une image très positive.

Réactivité, créativité, innovation pédagogique, connaissance des valeurs partagées par les apprenants (élus/agents), prise en compte par les formateurs de la diversité socio-économique et socio culturelle des auditeurs, président à la conception et au déploiement de l'offre et contribuent à faire de celle-ci la plus pertinente qui soit.

But et objectifs

Les actions de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux visent en priorité à :

- Former les acteurs élus et administratifs mobilisés au sein d'une collectivité locale et les salariés de structures de type PME/PMI ;
- Répondre aux besoins en formation des usagers des établissements et services informés à travers des publications des problématiques et des pratiques professionnelles relevant du secteur des collectivités locales et ou des PME/PMI ;
- Assurer des missions de formations individuelles ou collectives ;
- Accompagner et soutenir les évolutions les réflexions et les innovations par le biais du déploiement de dispositifs pédagogiques singularisés et en adéquation totale avec les réalités du terrain et de la législation en vigueur.

Philosophie de l'IFET

En vous faisant partager ses 32 ans d'expérience du secteur de la formation des élus des acteurs des collectivités locales et/ou des PME/PMI, l'IFET souhaite œuvrer en concertation avec ceux et celles qui lui font appel, pour une meilleure qualité de service public et une plus grande intégration des êtres humains au sein des organisations professionnelles au sein desquelles ils sont mobilisés.

L'ambition de l'IFET c'est d'œuvrer au renforcement des compétences des acteurs élus, agents, et des acteurs mobilisés au sein des collectivités locales et/ou des PME/PMI

L'IFET demeure à l'écoute du terrain en évolution constante étant à favoriser la communication et l'enrichissement mutuel entre l'ensemble des acteurs à travers des rencontres des échanges des journées d'étude.

Personnes en situation de handicap

Notre spécificité : former en renforçant les compétences de l'ensemble des acteurs élus, administratifs, salariés des PME/PMI mobilisés au sein des organisations pour travailler ensemble dans les meilleures conditions possibles.

« Former un adulte, c'est favoriser le devenir global de sa personnalité, et à partir de son expérience vécue et de ses connaissances acquises, lui permettre d'acquérir les éléments de tout ordre qui lui donneront la possibilité, en modifiant son savoir être, d'une réalisation plus complète de lui-même dans une adaptation authentique et réaliste pour lui-même, à son milieu. »

**Pierre Goguelin et Michel Sorel,
« La formation continue des adultes », PUF (1971)**

L'IFET veut favoriser la professionnalisation et la responsabilité des personnes qui assurent individuellement ou collectivement une ou plusieurs missions professionnelles et ou de service public au sein des organisations et des institutions.

Les dispositifs pédagogiques de l'IFET visent à former les élus, les personnels des collectivités locales et/ou des PME/PMI dans le cadre du respect des règles de la formation professionnelle continue et du Code du travail pour répondre aux besoins de formation identifiés par les commanditaires.

Notre vocation : devenir votre partenaire privilégié

Écoute, disponibilité, proactivité, convivialité, sérieux sont de rigueur à l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux. À l'IFET, nous privilégions avant tout la qualité du service et des dispositifs pédagogiques que nous déployons.

Accueil des personnes en situation de handicap - PSH

Rappel des réglementations concernant l'accueil des personnes en situation de handicap

30 ans après la loi du 30 juin 1975, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a changé le regard de la société française sur le handicap au même titre que la considération dans laquelle elle tient la personne en situation de handicap.

La loi réaffirme le principe d'égalité de traitement, de droit à l'intégration et à la solidarité nationale.

Personnes en situation de handicap

Les Personnes en Situation de Handicap - PSH, ont accès à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi.

En outre les personnes auxquelles la qualité **de travailleur handicapé** a été reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peuvent accéder à des actions de formation spécifiques :

« Les organismes de formation (...) doivent mettre en œuvre au titre de la formation professionnelle continue FPC, un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle continue, à destination des personnes en situation de handicap.

Les adaptations peuvent être de nature individuelle ou collectives pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires.

Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication.

Elles sont mises en œuvre sur la base des informations recueillies auprès de la personne en situation de handicap, par le service public de l'emploi et par les organismes de placement spécialisés :

qui l'accompagnent dans son parcours d'accès à l'emploi, ainsi que par la Commission des droits et de l'autonomie et par les organismes participant à l'élaboration de son projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'adaptation de la validation de la formation professionnelle porte sur les aménagements des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.

Ces aménagements sont mis en œuvre par les organismes dispensant des formations professionnelles et les institutions délivrant des diplômes, titres professionnels ou certificats de qualification professionnelle notamment par l'évolution de leur propre réglementation »

Personnes en situation de handicap

En outre, il est fait droit à l'accompagnement de la personne en situation de handicap par un chien guide ou d'assistance Loi 2005 - Article 88 : « L'accès au transport, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles » .

« La présence du chien guide d'aveugle ou d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre. »

L'IFET s'inscrit résolument dans le respect de la réglementation et se positionne depuis toujours dans une philosophie de l'inclusion.

À ce titre, la Personne en Situation de Handicap est reçue avec les mêmes égards et la même attention que toute personne ne se trouvant pas en situation de handicap, s'inscrivant dans un parcours de formation.

Les compensations à la situation de handicap sont organisées en amont de la formation : contacter René-Pierre ALMÉRAS au 01 45 49 64 02.

L'IFET s'engage à mettre en œuvre et à développer l'ensemble de ses activités dans le respect absolu de la personne favorisant sa promotion dans un esprit humaniste.

Affirmant par là son attachement fondamental aux valeurs qui ont prévalu lors de la création de l'Institut pour la formation des élus territoriaux.

Votre formation

Le principe qui prévaut à l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux vise l'intégration de toute Personne en Situation de Handicap (PSH) dans les sessions habituelles de formation.

Ce principe est systématiquement mis en œuvre prioritairement.

Lors du 1^{er} jour de la formation, la personne en situation de handicap bénéficiera d'un accueil personnalisé par le Directeur Général Adjoint de l'IFET et par le ou les intervenants formateurs identifié(s) pour déployer le dispositif pédagogique.

Si l'appel à un prestataire extérieur a été envisagé par l'IFET pour sensibiliser l'ensemble des acteurs « Auditeurs/formateurs/personnels administratifs » mobilisés dans le cadre du déploiement de ce dispositif pédagogique incluant des personnes en situation de Handicap, notre prestataire sera mobilisé si nécessaire en début de formation (Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH, MDA)

Personnes en situation de handicap

Tout au long de la formation le formateur référent se tient à la disposition du stagiaire pour tout problème ou question et fait un point régulier avec le Directeur Général Adjoint de l'IFET René-Pierre ALMERAS et également avec le stagiaire.

À la fin de la formation le stagiaire aura à remplir « le questionnaire d'évaluation » et « d'autoévaluation » en lien avec les objectifs de la formation à laquelle il a participé.

Horaires de travail

Les formations débutent à 9h tous les jours de la semaine pour se terminer à 17h.

Ces horaires peuvent être aménagés en fonction des contraintes liées au handicap et également pour tenir compte de la distance à parcourir par le ou les auditeurs pour regagner leur foyer dans les meilleures conditions.

Les cours pourront être aménagés ainsi que les horaires liés au déploiement du/des dispositifs en concertation avec l'intervenant. Ainsi, le temps pédagogique identifié par convention dans le cadre de la formation sera respecté.

Des temps pauses sont prévues au cours de la journée, « en matinée » et « l'après-midi » elles sont communiquées à l'ensemble des auditeurs par les intervenants.

Pour toutes les formations d'une durée comprise entre 7 heures et 35 heures, les horaires sont de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h ces horaires sont aménageables en fonction des besoins particuliers

Contrôle des présences

Nous demandons à l'ensemble des auditeurs, chaque jour de signer la feuille de présence le matin et l'après-midi. Ce document administratif nous permet d'attester de la présence des participants à chaque demi-journée de travail.

NB: le respect de cette démarche est une obligation légale qui doit être impérativement respectée pour que la prise en charge de votre stage puisse être mise en œuvre par nos commanditaires et votre employeur

Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle les auditeurs doivent se rapprocher de René-Pierre ALMERAS, Directeur Général Adjoint de l'IFET, afin de régler les formalités nécessaires. Toute absence sera déduite de l'attestation de présence.

Attestation de présence

À l'issue de chaque formation une attestation de présence est délivrée à chaque auditeur. Cette attestation mentionne l'action de formation à laquelle l'auditeur a participé, ainsi que la durée et les dates de déploiement du dispositif pédagogique.

Personnes en situation de handicap

Questionnaires d'évaluation de la satisfaction et d'auto-évaluation par rapport aux objectifs

Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité de nos prestations un questionnaire d'évaluation est remis à chaque auditeur en fin de formation.

Une fiche d'auto-évaluation permettra également de vous positionner par rapport aux objectifs : **merci de nous remettre ces documents dûment rempli avant votre départ.**

En fonction du handicap, une aide peut également vous être apportée pour remplir et compléter ces documents.

Afin de faciliter vos démarches en matière de documentation des questionnaires d'évaluation, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux peut concevoir et mettre à votre disposition des questionnaires adaptées à certains types de handicaps.

Les prochaines élections

Élections municipales mars 2026

Élection présidentielle 2027

Élections départementales
(ou cantonales) mars 2028

Élections régionales mars 2028

Élections européennes 2029

SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

CONCEPTION ÉDITORIALE

René-Pierre ALMÉRAS

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Etienne LOUPIAC - 06 30 91 02 78 - etienne.loupiac@gmail.com

JANVIER 2025 - V17

CRÉDITS PHOTOS

SHUTTERSTOCK

Pages : 1 - 15 - 24 - 27 - 30 - 35 - 37 - 41 - 53 - 55 - 62 - 71
75 - 81 - 84 - 88 - 94 - 102 - 112 - 123 - 129 - 132 - 136

Droits réservés : pages 138 - 139

CATALOGUE 2025

Formations pour les élus

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

Agréé par le ministère
de l'Intérieur pour
former les élus locaux

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la ou des
catégories d'actions suivantes :
Actions de formation